64e ANNEE. — N° 107

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1924

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....			0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			0 fr. 80
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		1 fr. 25
» 2e page	(— d° —).....		2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le discours de M. Herriot recueille une approbation presque générale. — Un excellent plaidoyer en faveur du respect des engagements pris. — La fidélité au pacte de la S. D. N. et le problème de la paix. — Avant de songer au désarmement il faut garantir la sécurité des nations.

Le discours de M. Herriot avait été salué, à Genève, des acclamations unanimes de l'Assemblée de la Société des Nations.

On peut dire que l'impression produite auprès de l'opinion mondiale par l'exposé du Premier Français n'aura pas été moins vive.

En France même, les paroles du Président du Conseil ont été accueillies avec faveur, non seulement par ses amis, mais même par la plupart des journaux d'opposition.

Et vraiment, c'est toute justice.

M. Herriot avait promis d'aborder le débat « à la française », c'est-à-dire en toute clarté, en toute loyauté.

Cette promesse a été tenue.

Pourtant, la tâche de M. Herriot avait été rendue extrêmement délicate par le discours de M Mac Donald.

Certes, il eût été facile au Premier Français de réfuter point par point la plupart des questions effleurées par le Premier Britannique.

Mais une telle réfutation eût été d'un bénéfice négatif : elle aurait incité M. Mac Donald à persister dans ses conceptions étonnantes.

M. Herriot a préféré ne pas heurter de front son partenaire, et, tout en l'appelant son très cher ami, il ne s'est nullement dispensé de le contredire sur les points essentiels.

D'aucuns penseront qu'il y avait « plus » à dire au Premier Anglais.

Ce n'est pas douteux.

N'empêche que M. Herriot fut sagement inspiré en n'étalant pas, sans le moindre profit, les divergences de vues franco-britanniques.

Ce faisant, il a rendu plus facile un effort réciproque d'accord.

⁂

Toutefois, les « ménagements » de M. Herriot, ne l'ont pas empêché d'exprimer les réserves indispensables.

A propos du traité de Versailles, à propos de la responsabilité de l'Allemagne, à propos de l'entrée du Reich dans la Société des Nations, le Premier Français a fait entendre des vérités nécessaires.

Sur un point en particulier, M. Herriot a traduit avec une vigueur suffisante la thèse de la France entière.

M. Mac Donald avait manifesté quelque dédain à l'égard des traités, des pactes, des engagements pris : à l'en croire, ce sont là des « papiers », et rien de plus.

M. Herriot — et avec lui tout le peuple de France — pense tout autrement : un traité est une chose sacrée ; un engagement pris, une parole donnée doivent être respectés, si l'on veut que la confiance règne.

Au fond, presque toutes les difficultés qui surgissent depuis la signature du traité de Versailles découlent de ce seul fait que le traité n'a pas été respecté, qu'on a tout tenté pour l'*oublier*.

M. Herriot n'a pas utilisé l'argument, mais n'est-il pas évident que si les signatures données, les engagements pris à Versailles en 1919 avaient été tenus, l'Europe ne se débattrait pas dans le chaos informe où elle est comme empêtrée depuis cinq années ?

⁂

Dans le même ordre d'idées, le président du Conseil a eu parfaitement raison d'insister sur la nécessité, pour les signataires du Pacte de la Société, de lui rester fidèles, absolument parlant.

Ce rappel — outre qu'il n'était pas superflu — a permis à M. Herriot de poser dans ses vrais termes la question de la réduction des armements, objet en somme de tout le débat.

L'article 8 du Pacte de la Société des nations débute, en effet, en ces termes :

« Les membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune. Le Conseil, tenant compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque Etat, prépare les plans de cette réduction, en vue de l'examen et de la décision des divers gouvernements. »

Il en résulte clairement que le problème de la réduction des armements est subordonnée, — aux termes et dans l'esprit du Pacte dont la signature engage les nations et non pas les hommes qui l'ont donnée — au problème de la sécurité, et qu'il ne saurait être question d'imposer aux peuples une réduction de leurs moyens de défense aussi longtemps que leur sécurité n'est pas pleinement assurée.

Ainsi, le désarmement n'est pas une solution : ce n'est qu'un moyen, le moyen de faire obstacle à la guerre.

Mais encore faut-il, pour qu'il présente quelque efficacité, qu'il ne constitue pas un encouragement à ouvrir les hostilités, en laissant presque sans défense, ou tout au moins avec des défenses insuffisantes, un peuple en face d'un autre peuple qui regarde la guerre comme une sorte d'industrie nationale.

Donc, assurer d'*abord* la sécurité, désarmer *ensuite* : telle est la seule méthode de préparer la paix.

⁂

Il faut espérer que c'est dans cette voie qu'on s'engagera à Genève.

Un tel espoir est d'ailleurs permis, après la résolution qui a été prise samedi à l'unanimité.

Plus encore que les détails de cette résolution, son esprit importe. Or, à cet égard, une première indication nous est donnée.

« Si, constate le *Temps*, un résultat a été acquis à l'issue du débat de Genève, c'est celui de la conviction qui s'est faite plus claire et plus profonde que, dans le règlement général de la paix, le problème de la sécurité doit dominer tous les autres problèmes, que ceux-ci ne peuvent être résolus que lorsque la sécurité de toutes les nations, des plus petites comme des plus puissantes, sera garantie par des moyens de droit qu'on aura la certitude de pouvoir mettre en œuvre sans courir le risque d'une défaillance ou d'un abandon. »

En faveur, de la thèse de la sécurité, le délégué grec, M. Politis, a fait valoir des arguments sans réplique, vraiment décisifs.

Il a démontré que l'idée d'un traité d'assistance mutuelle s'impose, puisque le pacte de la Société des Nations prévoit lui-même des sanctions de caractère militaire.

Il a démontré surtout que, si la Société des Nations ne peut encore offrir aux peuples une force devant laquelle ils puissent renoncer à leurs propres moyens de défense, il convient de coordonner les forces respectives des Etats de façon à organiser un ensemble qui puisse constituer une garantie suffisante pour chacun d'eux.

Quoi qu'il en soit, le problème de la paix paraît désormais posé dans ses termes véritables : puisse la Société des Nations élaborer la solution qu'attendent avec impatience les peuples du monde entier !

M. D.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MARNE

Un patriotique discours de M. Herriot

Dimanche dernier, une imposante cérémonie s'est déroulée à Meaux à l'occasion du dixième anniversaire de la bataille de la Marne.

Cérémonie toute vibrante du plus pur patriotisme et qui a permis au Président du Conseil de célébrer les vertus de la fraternité nationale en termes particulièrement heureux.

Voici les principaux passages de cet important discours.

« Je vous demande de rester sur le terrain étroit de la fraternité nationale. Nous offenserions nos morts si nous ne savions pas nous conformer à la même pensée d'amour pour la patrie, qui les a fait s'unir dans le sacrifice et dans le tombeau.

« Je ne parlerai donc ni des accords de Londres, ni de la conférence de Genève. Après m'être expliqué hier encore devant l'Assemblée des Nations, laissez-moi goûter la joie d'être aujourd'hui devant un groupe de Français auxquels s'associent des représentants alliés. Je puis dire toutefois que c'est une dure période que celle qui conduit de la guerre d'où nous sortons à la paix où nous ne sommes pas encore. Ce que je puis dire aussi, c'est que dans les mois terribles et par moments si douloureux que j'ai traversés, il n'y a pas une seule de mes résolutions qui ne m'ait été inspirée par l'amour ardent et réfléchi de la France. »

Après avoir rendu un émouvant hommage aux vainqueurs de la Marne, et spécialement au Maréchal Joffre, M. Herriot dégagea en ces termes « les leçons que nous donnent les morts » :

« C'est de toute ma passion que j'ai crié ces jours passés l'innocence de ma patrie, mais aussi notre volonté de réclamer à tout prix notre sécurité. Et j'ai eu cette joie de voir se lever les nations consentantes et de les entendre proclamer qu'il ne pouvait pas y voir de désarmement sans sécurité pour les peuples qui veulent vivre dans la dignité.

« Cela je l'ai dit à la face du monde. Je le redis ici aujourd'hui dans cette intimité et je serais bien étonné si l'importance de la manifestation à laquelle je participe ne provoquait pas quelque intimidation chez ceux-là même qui prétendent que c'est la Belgique qui a sauté à la gorge de l'Allemagne.

« J'estime qu'il serait impie de marquer une seule nuance d'opinion quand l'amitié qui est notre France. Je ne suis venu que pour dire ces mots. Les ayant dits, je me tais, en adressant pourtant à tous ceux qui sont ici un appel pour leur demander de partager l'avis du gouvernement, quelle que soit leur opinion.

« N'oublions pas que nous sommes tous fils d'un même pays qui n'est pas tellement nombreux qu'il puisse se diviser contre lui-même. C'est donc vers la France tout entière que j'élève mes pensées filiales et reconnaissantes et je ne veux pas achever cette allocution sur un autre mot que celui de « fraternité » qui donne à la réunion d'aujourd'hui tant de gravité et de charme tout ensemble. »

INFORMATIONS

En Allemagne

L'Allemagne renonce à sa proclamation sur la responsabilité de la guerre

Le gouvernement allemand renonce à la manifestation qu'il avait annoncée pour lundi concernant les responsabilités de la guerre.

Il semble que l'on se soit rendu compte à Berlin que la déclaration que le gouvernement du Reich se proposait de faire était excessivement dangereuse au point de vue de la politique extérieure, et qu'elle fermait la porte pour l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N.

Le seul point sur lequel le gouvernement du Reich insistera est d'avoir un siège au conseil aussitôt qu'elle fera partie de la S. D. N. Il est très possible que la demande de l'Allemagne soit soumise au cours de la session actuelle.

La reprise du contrôle militaire de l'Allemagne

D'après des informations de source allemande, les opérations de contrôle, porteront d'abord sur les usines qui travaillaient autrefois pour l'armée et ensuite sur les formations de la police de Sûreté dans un certain nombre de grandes villes. La plupart des sous-commissions de la commission de contrôle interalliée auraient déjà annoncé leur venue à différents endroits, afin que des dispositions soient prises pour que le contrôle s'exécute sans heurt. Le contrôle des unités de la Reichswehr n'aurait lieu que plus tard, parce qu'en ce moment, en raison des manœuvres d'automne, les casernes sont vides. Les membres de la commission de contrôle seront comme d'habitude accompagnés par les officiers allemands de liaison.

Un prêt américain à l'industrie minière de la Ruhr

L'Agence Reuter publie un télégramme d'Essen ainsi conçu :

« On dit, de source autorisée, que l'arrangement pour le premier emprunt consenti par l'Amérique à l'industrie minière de la Rhur, est complété. Le montant, qui est de 10 millions de dollars, est remboursable dans un an. L'intérêt est de 6 1/2 à 6 3/4, avec un supplément de 3 0/0 donné par la Banque allemande garante ce qui porte l'intérêt à près de 10 0/0. »

Déclarations de M. Herriot

Au retour de la cérémonie de Meaux, M. Herriot a reçu au quai d'Orsay quelques représentants de la presse à qui il a précisé quelques points de la thèse française qu'il a soutenue à Genève. M. Herriot ne compte pas retourner à Genève au cours de cette session. C'est maintenant, a-t-il déclaré, aux commissions qu'il importe de mettre l'œuvre définitivement au point ; d'autant plus que les hommes éminents ne manquent pas parmi ceux qui restent à Genève.

M. Herriot a déclaré qu'il allait s'attaquer immédiatement aux problèmes financiers. Il a ajouté qu'il s'occupera avec le ministre des finances et les différents directeurs de ministères de la préparation du budget de 1925, car il estime qu'il importe maintenant de lutter contre la vie chère.

Un conseil des ministres se tiendra vraisemblablement à Rambouillet dans le courant de la semaine.

Le rapprochement ?

Certains journaux ont publié des dépêches de Londres et d'autres pays, concernant le récent « modus vivendi » hispano-allemand, qui, d'après ces dépêches, porterait préjudice au commerce français et britannique, la France et la Grande-Bretagne étant mises dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec l'Allemagne. Une note de la présidence affirme qu'aucune concession n'a été faite à l'Allemagne, qui soit supérieure à 20 p. 100 sur la deuxième colonne des tarifs, tandis que la France et la Grande-Bretagne ont obtenu de nombreuses concessions supérieures à 20 p. 100, et le traitement de la nation la plus favorisée.

La Russie va faire un essai de mobilisation militaire et navale

On mande de Russie au journal « Pester Lloyd » qu'une mobilisation d'essai de l'armée rouge, aura lieu au cours de ce mois, ainsi qu'une grande revue navale.

C'est la situation critique de la Russie dans les Balkans qui aurait décidé le gouvernement soviétique à procéder à cette expérience extrêmement coûteuse.

La Géorgie se soulève contre les Soviets

La légation de Géorgie communique la dépêche suivante en date du 6 :

Dans les rayons de Koutaïs, Svanethis, Letkhoum, Tchiatouri, Charapani, Cori, Doucheti, Ozourguethi, Senaki, la population géorgienne, insurgée, a chassé le pouvoir d'occupation soviétique russe.

Des combats se livrent dans les environs de Tiflis. A Tiflis, les ouvriers sont en grève.

Le pouvoir d'occupation exerce des représailles sanglantes, contre les grévistes et contre ceux qui sympathisent avec le mouvement.

Le Japon adhère au projet d'assistance mutuelle

Le gouvernement japonais vient de faire connaître sa réponse touchant le projet de traité d'assistance mutuelle ; cette réponse est favorable.

Il déclare accepter notamment l'idée directrice selon laquelle sécurité et désarmement dépendent l'un de l'autre.

En Chine

Le gouverneur militaire du Tche-Hyang publie un communiqué annonçant qu'il a mis en déroute complète les troupes du Kiang-Sou, à Houang-Tou, point situé à cinq milles de Sanghaï, et qu'il a fait dans ce secteur une avance de six milles. Il ajoute qu'il a fait prisonnières, avec armes et bagages, deux compagnies appartenant à la 6e division de l'élite commandée par le gouverneur militaire du Kiang-Sou en personne.

Des dépêches de Liuho disent que le gouverneur du Kiang-Sou tente d'encercler son ennemi ; des combats intermittents ont eu lieu.

Le gouverneur militaire du Kiang-Sou fait circuler parmi les troupes ennemies des proclamations offrant 50.000 dollars pour qu'on lui amène son rival, mort ou vivant ; il offre également des sommes élevées pour des canons, des aéroplanes, et ajoute qu'il rétribuera largement les déserteurs qui passeront de son côté.

L'armée de Tchang-Tso-Lin est prête à entrer en campagne

Suivant des nouvelles de Moukden, l'armée de Tchang Tso-Lin serait maintenant sur le pied de guerre et pourrait intervenir à bref délai dans les hostilités. Cependant, rien n'indique de la part de Tchang-Tso-Lin l'intention d'entrer prochainement en campagne.

Le Panama jouit d'un traité de garantie des Etats-Unis

Le délégué du Panama vient déclarer que depuis près de vingt ans son pays a procédé au licenciement de son armée, grâce au traité de garantie conclu avec les Etats-Unis, et fruction publique, à des travaux d'intérêt général.

Ce renoncement à cette garantie militaire a eu lieu en toute indépendance.

Au Maroc espagnol

Aux dernières nouvelles du Maroc, on n'a plus d'espoir que la colonne du général Serrano puisse remonter la vallée du Lau. Elle est donc acculée à se rembarquer pour Ceuta, opération délicate, car elle ne compte pas moins de 20.000 hommes, dont de nombreux blessés et malades.

Les tentatives faites par la colonne de Chechaouen (15.000 hommes) pour descendre la vallée du Lau et opérer sa jonction avec la colonne Serrano, après avoir délivré les positions assiégées, ont échoué. De ce côté, on en est aux préparatifs d'évacuation et de retraite par une piste où les convois ont beaucoup de mal à passer.

La retraite des 15.000 hommes de la colonne de Chechaouen entraînerait évidemment celle de la colonne Riquelme, installée à Sokk-el-Arba de Beni-Hassan, et qui compte 8.000 hommes.

Tremblement de terre en Orient

Les appareils de l'observatoire de Faieme signalaient dimanche, un violent tremblement de terre qui a dû se produire à une distance de 11.000 kilomètres, probablement en Orient. Le mouvement des appareils a duré deux heures.

Vingt-quatre marins noyés dans un naufrage

Le bateau de pêche français « Raymond » s'est échoué, par tempête, dans l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon.

Onze marins ont été sauvés. Vingt-quatre ont été noyés.

Une « Histoire du Christ » découverte en Italie

Le professeur Mario di Martino Pusco, dont on a annoncé la sensationnelle découverte de manuscrit de Tite-Live, aurait retrouvé, en outre, une histoire du Christ. Cette histoire qui remonte à environ soixante ans après la mort de Jésus, relaterait tous les tourments que celui-ci dut endurer.

Une interpellation

M. Brangier, sénateur des Deux-Sèvres, annonce qu'il vient de déposer une demande d'interpellation concernant le problème de la sécurité, sur les déclarations respectives du maréchal Foch et du général Desticker, ainsi que sur le remplacement de M. le directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics et de M. le directeur des chemins de fer de l'Etat.

CHRONIQUE LOCALE

Ah ! les belles promesses !!...

On sait qu'il existe une « Commission Hébrard de Villeneuve » qui a pour mission d'examiner les desiderata des fonctionnaires relativement à l'augmentation des traitements.

Il paraît, — c'est la *Tribune des fonctionnaires* qui l'affirme, — que les réunions de cette Commission se sont succédées mais qu'elles n'ont pas « fait avancer la question d'un pas ».

La Commission est, en effet, perplexe. Et le Gouvernement aussi. Augmenter les traitements dans la proportion indiquée par les Fédérations des fonctionnaires, entraînera une dépense de deux milliards.

Or, indique le journal des *Débats*, M. Clémentel ministre des finances, qui est déjà en présence d'un déficit de 3 milliards pour le prochain budget, s'est énergiquement refusé à prendre la responsabilité de présenter un budget en déficit de 5 milliards.

M. Clémentel, ajoute notre confrère, « reconnaît que certaines catégories de petit personnel sont dans une situation qui appelle une augmentation de salaires, après les sacrifices déjà consentis, sont à peu près suffisants. Ils ne suffisent pas, évidemment, pour vivre comme avant la guerre, mais c'est une erreur de croire qu'après tant de ruines publiques et privées il nous est possible de vivre comme si rien de tout cela n'avait eu lieu. M. Clémentel, plutôt que d'accepter la responsabilité d'un budget déficitaire de cinq milliards ou celle de trouver cinq milliards d'impôts nouveaux, n'a pas dissimulé qu'il préférerait rendre son portefeuille. »

Aussi bien, au cours de la séance du Conseil des ministres qui a eu lieu le 28 août, le Gouvernement a fait communiquer une note dans laquelle il déclare :

« Le Gouvernement sera dans l'obligation de défendre devant le Parlement et le pays l'attitude qu'il aura prise sur la question de l'augmentation des traitements.

Le Gouvernement a le devoir impérieux de veiller à la situation financière du pays.

Il est donc indispensable que la décision concernant la révision des traitements des fonctionnaires soit acceptée par l'opinion et que les finances publiques soient sauvegardées.

Si, prenant un exemple, un milliard de dépenses nouvelles est nécessaire pour réaliser la réforme avec toutes ses répercussions, dans le pays, ce milliard sera immédiatement qualifié de « milliard des fonctionnaires ». On peut craindre que l'opinion publique ne s'émeuve et que de vives critiques ne s'élèvent contre le Gouvernement, contre la réforme et contre les fonctionnaires eux-mêmes.

Il n'est donc pas possible de poser actuellement un principe général, ni de prôner une solution théorique.

Le gouvernement demande à la Commission Hébrard de Villeneuve de s'attacher à étudier la situation de chaque catégorie de fonctionnaires en justifiant dans le détail et par catégorie, les augmentations de traitement proposées. La Commission devra rechercher les traitements et avantages annexés dont jouissaient les fonctionnaires en 1914 et les résumer dans des tableaux par catégorie de fonctionnaires. »

On voit que le Gouvernement est, certainement, plein de bonne volonté, mais qu'il ironise un peu quand il ajoute :

« Dès maintenant, le Gouvernement estime qu'il sera absolument nécessaire de couvrir la moitié au moins de la dépense qui sera ainsi mise à la charge du budget à l'aide d'économies diverses et notamment de suppressions d'emplois. Il conviendra, dans les divers services, d'exiger du personnel des fonctionnaires huit heures de travail effectif par jour.

« Le Gouvernement poursuit activement une étude en vue d'établir l'équilibre budgétaire. Lorsque cette étude sera terminée apparaîtra seulement la charge qu'il sera possible de faire supporter au budget du chef du relèvement des traitements des fonctionnaires, ainsi que le montant des recettes nécessaires pour obtenir l'équilibre budgétaire. »

Et ceci, on le conçoit, ne fait pas l'affaire des Fédérations des fonctionnaires qui n'acceptent pas la pommade parfumée que leur sert le Gouvernement.

Et c'est pourquoi la *Tribune des fonctionnaires écrit* :

« Nous n'ignoons pas que l'effort de redressement financier à opérer est sérieux. Nous savons que, comme toutes les catégories de citoyens à revenus fixes, nous avons intérêt au relèvement du franc. Mais croit-on que l'on aura établi un équilibre définitif si on laisse les fonctionnaires dans la misère ? Il faut que le Gouvernement ait le courage de prendre les mesures financières nécessaires. Nous ne pouvons pas admettre que dans ce pays où les signes de richesse abondent, les agents des services publics restent d'éternels déshérités. »

Le Gouvernement entendra-t-il ces... protestations ? Se résoudra-t-il à desserrer les cordons de la bourse? Il ne paraît pas disposer à le faire. Et cependant, les promesses faites aux fonctionnaires avant le 11 mai étaient formelles !...

Mais, à ce moment-là le Gouvernement actuel ne tenait pas la queue de la poêle !

Hier, on promettait beaucoup : aujourd'hui, on ne tient pas grand chose. Si : le Gouvernement actuel, tient le même langage que tenait l'ancien Gouvernement, au sujet du relèvement des traitements des fonctionnaires.

Les 1800 francs d'augmentation promis aux fonctionnaires ne sont pas votés, et ne sont pas près de l'être, si nous en croyons la note officielle parue à la suite de la séance du Conseil des ministres du 28 août.

Les promesses les plus belles sont faciles à faire. Les réaliser c'est plus difficile. Il n'en coûte rien de surenchérir, mais quand il faut payer, c'est dur !

LOUIS BONNET.

Une Circulaire sans effet !

Ces jours derniers — mercredi ou jeudi — lecture d'une circulaire ministérielle était, donnée, à l'heure du rapport, aux soldats de toutes les garnisons.

Par cette circulaire, le ministre de la guerre faisait connaître que les viticulteurs ayant besoin de vendangeurs, les soldats étaient autorisés à militaire.

Dans toutes les régions, cette circulaire a été accueillie avec satisfaction par les viticulteurs et les soldats : ceux-ci ont accepté de se rendre chez les fermiers pour les aider aux travaux des vendanges.

A Cahors, cette circulaire, conformément au règlement, a été lue devant... 40 soldats environ, qui composent, actuellement, la garnison de Cahors.

Et tous ont accepté d'aller vendanger chez les propriétaires.

Mais comment se fera la répartition? Si nous en croyons la rumeur publique, les viticulteurs qui ont demandé de la main d'œuvre militaire, sont nombreux.

Or, comment les satisfaire tous ? La situation est embarrassante.

Les premiers qui ont demandé, ont obtenu. Mais, les autres, que feront-ils ? Ils vendangeront tout seuls, tant bien que mal. Les vendanges dureront plus longtemps pour eux.

Mais il y aurait bien un moyen pour leur donner satisfaction : ce serait de faire lire la circulaire ministérielle aux soldats du 9e qui sont à la Courtine et de permettre à ceux qui accepteront, de revenir dans le Lot où ils rendraient de réels services aux viticulteurs.

Le moyen est trop simple : il n'est pas à la portée des grands chefs qui dirigent, à la Courtine, les exercices de... guerre entre les hommes du 9e d'infanterie et les dragons venus de Lyon.

Pendant ce temps, les viticulteurs sont acculés à des dépenses énormes pour aller chercher de la main d'œuvre et puis, ils seront obligés de payer un peu plus d'impôts pour couvrir les dépenses inutiles provoquées par les manœuvres.

Le Lot n'est pas favorisé au point de vue agricole ; c'est ce que constatent avec amertume les propriétaires viticulteurs.

Ils espéraient être mieux encouragés par les pouvoirs publics.

LOUIS BONNET.

AU PRIX FORT !

L'Etat ne donne pas sa marchandise pour rien : les fumeurs savent ce que coûte le tabac, mais les chasseurs ont constaté qu'il ne leur faisait pas cadeau de la poudre.

Ainsi que l'indique un de nos confrères de la Loire, un kilo de poudre de chasse T était vendu 56 fr. 10. A la veille de l'ouverture, il coûtait 91 fr. 20 et ce prix, dit-on, s'élèvera à la somme de 145 francs !

On s'explique dès lors, pourquoi dans les environs de Cahors les coups de fusil sont rares : les chasseurs ménagent les munitions et réservent leurs cartouches.

Mais notre confrère de la Loire signale que si l'Etat se montre un féroce mercanti pour les chasseurs français, il se montre généreux à l'égard des chasseurs de l'étranger.

A l'étranger, la même boîte de poudre payée 91 fr. 20 en France, est cédée pour 47 fr. 60 !

Ça, c'est plus fort que de jouer au rampeau dira-t-on. Eh ! oui ; l'étranger est favorisé et l'indigène est exploité.

Et cependant, ne plaignons pas les chasseurs : malgré les prix prohibitifs de la poudre de chasse, leur nombre augmente chaque année. C'est donc, qu'ils veulent être exploités.

Et ce qui est curieux, c'est que ce nombre augmente, au moment où partout, dans notre région tout au moins, le gibier se fait de plus en plus rare !

Faut-il blâmer l'Etat d'élever le prix de la poudre, ou le chasseur d'acheter cette poudre ?

Nous n'osons pas nous prononcer, puisque l'on dit couramment, que les plaisirs doivent se payer !...

LOUIS BONNET.

« Mon Quercy... »

Ainsi intitulé, un charmant petit volume vient, ces jours-ci, de paraître à Cahors. Sa couverture est bleue comme le ciel que septembre a débarrassé depuis quelques matins des vilains nuages d'août ; son titre est pourpre comme le jus des auxerrois capiteux que le bon soleil revenu achève de mûrir sur les coteaux de Cahors et de Douelle. Son contenu se révèle tantôt léger comme le vent qui ride à peine la face de l'Olt et tantôt profond comme l'onde du fleuve de Marot que nulle canicule n'affligera, cette année. C'est un livre où les écoliers trouveront des hymnes au pays natal, les galants des couplets à réciter à leur mie, les vieillards l'évocation de force vieux usages qu'ils craignaient de voir disparaître avec eux, les transfuges d'obsédantes images de la petite patrie, propres à leur donner le goût d'y revenir autrement qu'en passant...

Le recueil paraît à son heure. Il est de ceux qu'un Quercinois doit placer dans son bagage quand il va se mettre au vert dans le bocage natal. Une terrasse cadurcienne, l'ombre de la treille villageoise, la berge ombragée de saules du Célé, du Vers ou du Lot, voilà des retraites d'élection pour tourner les pages de ce volume. Dans ces deux refuges, la tendresse et la grâce, la gaieté et la mélancolie de ces poèmes dépourvus de prétention, mais écrits de main d'artiste, se dégagent pleinement. On goûte toute leur saveur quand on peut, sans effort d'esprit, confronter le texte avec le sujet qui l'inspire lorsqu'on respire l'air qui l'imprègne, lorsqu'on voit se mouvoir matériellement les personnages [illegible] dans le décor.

M. Laubat a classé les cinquante pièces de son recueil, en quatre chapitres. Des deux premiers, l'un décrit les paysages rustiques et citadins de chez nous, rappelle les fastes de notre histoire et célèbre nos hommes illustres, l'autre se plaît à évoquer les coutumes anciennes du pays, à nous montrer, au travail ou à la fête, les gens du Causse et de la vallée. Ici, le rythme léger domine, comme il convient. Ballades, rondels et triolets font gentiment sonner en dansant les grelots de leurs rimes. La Casseuse de Noix, la Vanneuse, les Porteuses d'eau, le Passeur, le Rouet, le Calel, sont des tableaux de genre que rien ne vieillira à nos yeux. Ils charmèrent nos enfances campagnardes. Nous savons gré à M. Laubat d'en avoir fait à notre intention une série d'estampes sincères, émues et malicieuses. Et sa « Ballade du Meunier » mériterait de prendre place dans les anthologies, si l'on en compose encore et qui se renouvellent...

Pour sa troisième partie, inspirée par « la grande guerre », le poète adopte naturellement le grave alexandrin. D'ode en sonnet, il chante les adieux du combattant, l'angoisse de la mère et de la fiancée, le rude effort des gardiennes, les péripéties de la lutte et la victoire enfin si cruellement payée. Moi qui, depuis ces épreuves, ne voulut plus jamais écrire de vers, pour éviter sûrement cet inévitable et terrible sujet, je fais à M. Laubat mon compliment de l'avoir abordé sans peur et d'avoir su trouver quelques accents dignes de nos héros quercinois, ceux du foyer comme ceux du front !

Le livre se termine par une dizaine de pièces, moins particulièrement quercinoises, qui vont du grave ou doux, du plaisant au sévère suivant la règle. Elles nous montrent qu'un poète, aussi féru soit-il de sa province a, par moments besoin de faire une escapade au pays du rêve, de visiter ces régions où les « fleurs » et les « fontaines » sont pour lui fraîches et brillantes entre toutes parce qu'irréelles ou presque...

Le Conseil général a décerné au recueil de M. Laubat une des récompenses qu'il se plaît, depuis deux ou trois ans, à accorder aux œuvres littéraires et artistiques intéressant le Quercy. Tout lecteur de ces poèmes applaudira à cette décision. Mieux que longs discours et proses grandiloquentes, ces simples couplets et ces vers réussiront peut-être à conserver le goût de rester chez eux à nos gars et à nos filletes, si l'on veut bien convier la jeunesse de par-ici à les lire tous et à en chanter quelques-uns.

(4 septembre 1924).

Eug. GRANGIÉ.

Lycée Gambetta

M. Bastide, professeur au Collège de Clamecy, reçu agrégé de philosophie au dernier concours, est nommé professeur de philosophie au lycée Gambetta, en remplacement de M. Bénézé, nommé à Troyes.

Les mesures gouvernementales contre la vie chère

Au cours du conseil de cabinet qui se tiendra mercredi après-midi seront examinés les divers problèmes que soulève la vie chère.

MM. Naudin, préfet de la Seine, et Morain, préfet de police, seront entendus par les membres du gouvernement.

Il faut souhaiter que de ce Conseil des ministres sortira tout une série de mesures qui atténueront la cherté de la vie.

Mais, en attendant le prix du pain augmente !...

L. B.

A la Préfecture

M. Castanet, le nouveau préfet du Lot, a reçu le personnel de la Préfecture. La réception fut simple et cordiale. M. le préfet assura le personnel de toute sa bienveillance.

⁂

Notre nouveau préfet est âgé de 51 ans. Après avoir débuté dans l'administration comme employé à la préfecture d'Alger, il devint successivement secrétaire de la sous-préfecture de Montmédy, secrétaire général de la Creuse, en 1908, puis sous-préfet d'Ambert, de Chatillon-sur-Seine, de Saint-Girons et secrétaire général de la Haute-Garonne, et enfin, préfet du Lot.

Commissariat de police

M. Boudier, Commissaire de police de 1re classe à Cahors, est nommé en la même qualité, sur sa demande à Laval, en remplacement de M. Caillou, ancien commissaire de police à Cahors, qui est nommé à Bordeaux.

Nos félicitations à M. Boudier qui se rapproche de sa famille, ainsi qu'à M. Caillou.

Débarrassez-vous des timbres des Jeux Olympiques !

La loi qui créa les timbres des Jeux Olympiques édicte que, passé le 30 septembre prochain, ces vignettes commémoratives ne seront plus admises pour l'affranchissement des lettres. Pourquoi ? Les intérêts du Trésor ne sont pas en jeu, ceux du service non plus. Mais, par contre, nombre de particuliers qui achètent leurs timbres à l'avance se trouvent en posséder encore une quantité qu'ils ne pourront point normalement utiliser avant la fin du mois prochain.

Que vont-ils faire de leur stock ? Va-t-on le leur échanger contre des « Semeuses » ?

Nécrologie

Nous apprenons avec regret que M. Emilien Laubat, de Cahors vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, decédée à l'âge de 87 ans.

Mme Grimal dont le dévouement pour les œuvres de bienfaisance était très apprécié à Cahors, laissera de vifs regrets.

Nous prions M. et Mme Grimal et la famille, d'agréer l'expression de nos bien sincères condoléances.

⁂

On annonce également, la mort de M. Daymard, ancien médecin-major, frère du sympathique M. Daymard, ancien directeur du Crédit foncier.

M. le docteur Daymard était une figure cadurcienne bien originale, un esprit très cultivé.

Médecin-major des troupes coloniales, M. le docteur Daymard, à sa retraite, revint à Cahors où il comptait de nombreux amis.

Nous adressons à MM. Daymard, Lasserre, à la famille nos sincères condoléances.

Cheval emballé

Mardi matin, vers 9 heures, une laitière de Labéraudie, passait en voiture dans la rue Jean Caviole, lorsque en face le couvent de Nevers, des ouvriers qui travaillent aux réparations de l'immeuble, jetèrent un amas de décombres dans la rue.

Ces décombres tombèrent devant le cheval qui prit peur, s'emballa, parcourut la rue Jean Caviole, et ne put prendre le tournant de la rue Wilson. Il s'abattit sur le trottoir du lycée.

La laitière fut projetée hors de la voiture et tomba sur le trottoir, où roulèrent, en outre, les bidons de lait.

Dans la chute, la laitière a été fortement contusionnée aux jambes et aux bras.

Fête votive

La fête votive de Toulousque-Bouydou aura lieu le 21 septembre. Tous les dispositifs utiles seront pris afin que la fête ait un bon entrain.

Très bon accueil réservé aux étrangers, et particulièrement aux charmantes danseuses.

Accident du travail

Le nommé René Thières, tourneur chez MM. Bénestèbe et Artigalas, garagistes, demeurant 13, quai de Regourd, filetait une pièce d'acier, lorsqu'il reçut dans l'œil gauche, sous la cornée, une parcelle métallique. Cette blessure nécessitera un repos absolu de dix jours environ.

AVIS

La maison BENESTEBE et ARTIGALAS informe les personnes inscrites pour le service organisé pour Rocamadour le mercredi, 10 courant, qu'en raison du nombre insuffisant de voyageurs le service prévu ne sera pas effectué.

Société des Etudes du Lot

Présidence de M. SAINT-MARTY

Séance du 30 juin 1924

Sont présents : MM. Billières, Rames, Rigaudières, Gobé, Labro, Irague, Combes, Garric, Gourcerol, Garnier, Grangié, Sol, Fabre, Laubat, Baumel, Daymard, St-Marty, Teyssonières, Pechdo, Guilhamon, chanoine Foissac, Laratte, Bergon.

M. St-Marty, en ouvrant la séance, donne un souvenir ému au regretté archiviste M. Girma, un des fondateurs de la Compagnie, aux obsèques duquel il a prononcé une allocution d'adieu.

M. Lacarelle est présenté par MM. Daymard et Guilhamon comme membre résidant.

M. Leygues, substitut du Procureur de la République, est présenté par M. Mage et Guilhamon.

M. le docteur Pechdo donne lecture d'une intéressante communication sur les causes de la dépopulation des campagnes dans la région de Villefranche (Aveyron). Il ressort de cette étude, sérieusement documentée, que la loi sur l'héritage est une des causes essentielles de la restriction volontaire de la natalité.

M. Alphonse indique la plantation des plantes à essence et la cueillette des plantes médicinales, comme susceptible d'enrayer par leurs bénéfices rémunérateurs le dépeuplement des campagnes.

M. Guilhamon signale la parution prochaine d'un travail de M. Constantin notre distingué confrère sur *Les Otages de Louis XVI*.

La Société décide de mettre ses collections en dépôt au Musée.

M. Billières signale que la grappe d'or de la section patoise a été décernée aux Jeux Floraux d'Aquitaine à notre excellent confrère M. l'abbé Cubaynes, de Cajarc, pour son poème, *Maï dé piétat*.

La Compagnie vote ensuite le vœu suivant présenté par M. Grangié :

« Les membres de la Société des Etudes « du Lot, réunis le 30 juin 1924 en séance « ordinaire de quinzaine.

« S'associent unanimement à la motion « présentée par leur confrère M. Gervais « Nicolaï, à l'assemblée communale, au « cours de la dernière réunion et prient « instamment la Municipalité de la ville de « Cahors de faire le nécessaire pour que « la grange Ithier appuyée au rempart soit « acquise, lors de la prochaine vente, et « permette, par sa disparition, le dégage- « ment de la Barbacane réclamé depuis si « longtemps par les archéologues et les « touristes.

« Ils félicitent M. Nicolaï de son inter- « vention très opportune en faveur d'un « des ensembles médionaux les plus inté- « ressants de Cahors. »

M. Daymard fait part de l'hommage fait par M. Fourgous, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, notre distingué confrère, d'une plaquette sur *La Préhistoire en Périgord*.

⁂

Séance du 21 juillet 1924

Présidence de M. COMBES, doyen d'âge

Sont présents : MM. Combes, Daymard, Mage, Teyssonières, St-Marty, Bergon, Rames, Billières, Lorphelin, Laratte.

MM. Lacarelle et Leygues, présentés à la dernière séance, sont admis membres résidants.

La société remercie notre excellent confrère, M. Fourgous, inspecteur de la Compagnie d'Orléans, pour l'envoi d'affiches, qu'il a bien voulu lui faire.

La Compagnie renouvelle ses félicitations aux organisateurs de l'excursion de Cabrerets, qui a été particulièrement réussie ainsi qu'en a fait M. Fourgous.

De la part de notre distingué confrère M. de Cuniac, sont communiqués deux articles de M. Gheusi sur « Les causes de la mort de Gambetta », parus dans *Le Figaro*, à propos du livre récent de Daudet, sur notre immortel compatriote. De nombreux détails y sont relatés sur les circonstances de l'accident, qui devait être la cause indirecte de la crise d'appendicite, qui devait emporter le grand tribun.

⁂

La séance de rentrée est fixée au lundi 6 octobre.

Fête de Regourd

La fête organisée à Regourd a été très brillante : les Cadurciens s'y sont rendus en grand nombre et ont été enchantés de l'accueil qui leur a été fait.

Les bals ont réuni une foule de danseurs durant toute la soirée, qui, malheureusement, dimanche soir, fut troublée par la pluie. Ajoutons que les illuminations étaient belles et que l'orchestre était composé d'excellents musiciens.

Nos félicitations aux organisateurs.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 25 au 30 août 1924, dans le Lot, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes.

Interlocaux : 14 hommes, 1 femme.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emplois non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Offres d'emplois non satisfaites : 6 hommes, 2 femmes.

Tribunal correctionnel

Audience du 6 septembre 1924

VAGABOND ET MENDIANT

Le Tribunal condamne à 8 jours de prison le nommé Adolphe Peyx, 44 ans, d'origine espagnole, qui fut arrêté à Lascabanes pour vagabondage et mendicité.

COUPS ET BLESSURES

Le nommé Rouland François, 60 ans, ouvrier agricole, originaire de la Mayenne, étant en état d'ivresse, saisit une bouteille et la lança sur un groupe de travailleurs. Un de ceux-ci, M. Aldhuy, fut atteint et blessé à un œil.

Rouland est condamné à 50 fr. d'amende.

RIXE

Mme Marie Courdesse, 51 ans, habitant près Lalbenque, vit en mésintelligence avec sa voisine Mme Cubaynes. Cette dernière, sachant que Mme Mme Courdesse et sa fille se rendaient à la ville en traversant un bois, attendit sa rivale. Après quelques paroles injurieuses échangées, Mme Cubaynes sauta sur sa compatriote, la saisit par les cheveux et la frappa durement. Elle est poursuivie pour coups et blessures. Le Tribunal lui inflige 25 francs d'amende.

ENCORE UNE RIXE

Dans une maison du Faubourg Cabessut, étroite, mais habitée de nombreux locataires cependant, une rixe éclata entre Mlle Catherine Sabatié et Mme Humbert ; le mari de cette dernière prit part à la bataille au moment où elle était la plus vive, mais seulement dans le but de protéger sa femme. Comme il apparut difficile de déterminer la part de responsabilité de chacun, le ministère public prit la détermination d'attaquer tout le monde.

Le Tribunal acquitte M. et Mme Humbert et condamne la femme Sabatié à 8 ours de prison avec sursis.

BRUTALITÉS

Un domestique agricole nommé Emile Girma, 34 ans, est accusé par Mme Marie Couderc de l'avoir brutalisée dans des circonstances assez singulières.

Mme Couderc prenait le frais en compagnie de son époux devant la porte de sa maison, lorsque Girma vint s'asseoir entre eux, se livra à des gestes d'une galanterie déplacée et frappa Mme Couderc.

Girma est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Office départemental de placement du Lot

Le Directeur de l'Office départemental de placement porte à la connaissance des agriculteurs qui recherchent des ouvriers agricoles qu'il sera possible de leur donner satisfaction, avec des ouvriers d'origine russe, à bref délai.

Pour tous renscignements, les intéressés peuvent s'adresser, dès maintenant, au Directeur de l'Office départemental de placement, Préfecture du Lot, qui leur donnera, gratuitement, toutes indications utiles.

⁂

Des ouvriers vendangeurs des deux sexes son demandés pour la Gironde et pour le département du Lot.

Prière de se faire inscrire, de toute urgence, à l'Office de placement, Préfecture du Lot.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME

DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 1924

1.	Sous le Ciel bleu (p. r.).	Petit.
2.	Doux Secret (mazurka).	Benoit.
3.	Les Saltimbanques (fant.).	Ganne.
4.	Léda (valse).	Allier.
5.	El Matador, *1re audition* (marche espagnole).	Andrieu.

De 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4, Allées Fénelon.

Chronique des Théâtres

LA-HAUT

Le dernier grand succès de l'Opérette

Les Tournées Ch. BARET donneront prochainement, *Là-Haut*, le triomphe des Bouffes-Parisiens dont la musique de Maurice Yvain, le compositeur de *Ta Bouche*, a obtenu un succès prodigieux.

L'originalité des situations, la gaieté des airs entraînants qui bientôt seront chantés par tous, le comique bon enfant et sans prétention du sujet que tout le monde peut entendre, en font un spectacle de premier ordre et très amusant.

Nous en reparlerons.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Election au Conseil général. — Dimanche a eu lieu l'élection d'un conseiller général en remplacement du regretté docteur Valat.

Voici les résultats :

	Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	M. le Docteur Peindarie	M. Pons	Divers
Bagat	110	76	3	73	73	»	»
Belmontet	85	64	1	63	61	2	»
Boulvé	125	96	8	88	84	4	»
Fargues	104	83	8	75	69	3	3
Lascabanes	131	102	9	93	77	10	6
Lebreil	92	60	5	55	54	1	»
Montcuq	435	357	12	345	332	10	3
Montlauzun	69	39	7	32	28	3	1
St-Cyprien	143	96	10	86	83	3	»
St-Daunès	107	88	6	82	80	2	»
St-Laurent-L.	117	64	8	56	52	4	»
Saint-Matré	76	53	5	48	47	1	»
St-Pantaléon	118	96	7	89	81	8	»
Sainte-Croix	53	42	»	42	41	1	»
Saux	61	45	»	45	44	1	»
Valprionde	122	71	5	66	65	1	»
	1.938	1.432	94	1.338	1.271	54	13

Albas

Conseil municipal. — Réuni sous la présidence de M. Dulac, maire, le conseil approuve les comptes des médecins et pharmaciens de l'Assistance médicale gratuite pour le premier trimestre de 1924.

Conformément aux dispositions des articles 45 et 49 de la loi du 23 mars 1924, une revision des évaluations foncières devra être faite cette année en octobre. En vue de cette revision, le conseil dresse la liste des classificateurs qui doit être soumise à M. le préfet.

Elle se compose de M. Servan, de Luzech, et de M. Atgié, d'Anglars, choisis comme propriétaires forains, et de MM. Edouard Bru, Henry Castagnié, Alexandre Rolland, Gilbert Barriéty, Jules Soulayrès, Arthur Bru et Alexis Cauzit, propriétaires de la commune.

Douelle

Un remords. — Samedi matin, le maire de Douelle a trouvé sur le seuil de sa porte un paquet assez volumineux et bien enveloppé qui y avait été déposé dans la nuit. L'ayant ouvert, grande fut sa surprise de retrouver la « Généalogie des Familles de Douelle », ouvrage dû à M. Massabie, ex-curé de Douelle. Cet ouvrage avait disparu de la mairie depuis plus de dix ans.

Inutile de rechercher l'auteur de cette tardive restitution.

Sauliac

Fête votive. — La fête patronale de notre petite commune si pittoresque, sera célébrée cette année les 13, 14 et 15 septembre.

Le programme est des mieux remplis. Le samedi soir : réception de la musique. Tour de ville et bal de nuit.

Dimanche matin, réveil en fanfare. A 10 heures, apéritif concert ; de 11 à 15 heures, aubades et distribution de superbes fleurs-souvenirs ; à 16 heures, courses de bicyclettes dotées de nombreux prix en espèces. Engagement : 2 francs. Un prix en nature sera réservé au premier arrivant de la commune de Sauliac, ou à défaut, des environs.

Bal de jour. A 20 heures, départ d'un superbe ballon. Bal de nuit.

A minuit, farandole.

Le lundi, la fête sera continuée par des bals, des jeux divers. A minuit, clôture de la fête par le réveillon traditionnel.

Le meilleur accueil sera réservé aux visiteurs. Le comité ne répond pas des accidents.

Les engagements pour la course seront reçus jusqu'à 15 heures, à l'hôtel Lapergue.

Beauregard

Monument commémoratif. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune de Beauregard, canton de Limogne, morts pour la France, est définitivement fixée au dimanche 14 septembre, à 15 heures.

Marminiac

Fêtes du Concours agricole. — Le concours agricole organisé par le Comice cantonal aura lieu dimanche 14 septembre, et tout laisse espérer qu'il aura un plein succès.

Les inscriptions sont déjà nombreuses ; les agriculteurs de la région ne manqueront pas cette occasion et s'y rendront tous, soit pour y exposer leurs animaux ou leurs produits, soit tout au moins pour s'instruire.

Afin de donner la note gaie à cette fête agricole, la jeunesse de Marminiac organise une manifestation sportive qui aura lieu l'après-midi, à l'issue du concours.

Courses à pied : 100 m., 400 m., 800 m.

Grandes courses cyclistes, régionale et communale. Jeux divers.

Toutes ces courses seront dotées de nombreux prix en argent et en objets divers.

Le soir, grand bal de nuit avec brillant orchestre.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Lettre de félicitations. — M. Pinquié, garde champêtre à Figeac, vient de recevoir un nouvelle lettre de félicitations de M. le ministre de l'intérieur, pour acte de courage.

Comme nos lecteurs le savent, M. Pinquié, qui est un agent modèle, est déjà titulaire de nombreuses médailles qui témoignent de son courage dans bien des circonstances.

Nous lui renouvelons nos sincères félicitations.

Carnet blanc. — Vendredi soir a eu lieu à la mairie de Figeac le mariage civil de M. Saene, fondé de pouvoirs à la recette des finances de Figeac, avec Mlle Gleizes, fille de M. Gleizes, receveur particulier de notre ville. Nous adressons nos souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Pour avoir trop tiré sur la corde. — La dame Orthalo, du hameau de Grave, commune de St-Pierre-Toirac, aperçut un bout de corde qu'elle crut bon à tirer ; mais dix-huit mètres suivirent... Trop volumineux, le paquet fut vu, elle fait l'objet d'une instruction et va être poursuivie pour vol.

Hyménée. — Lundi a eu lieu le mariage de la gracieuse Mlle Andréa Lonjou avec M. Maugrand, commis des hypothèques.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Accident. — Mercredi, à l'angle de la rue Gambetta et du quai Legendre, deux cyclistes sont entrés en collision.

L'un d'eux, M. Navare, qui portait des légumes, est allé en tombant les répandre devant la pâtisserie Sachetto, alors que son partenaire, M. Laborie jeune, venait prendre contact avec le trottoir de la pharmacie Delmas.

Tous deux se sont relevés indemnes et sans mal ; tout est bien qui finit bien,

mais le tournant du pont en est la cause ; on devrait l'arranger pour éviter les accidents qui se produisent à cet endroit du pont.

Distinction honorifique. — Notre compatriote M. Raoul Labry, proviseur au lycée de Laon, vient de recevoir la rosette d'officier d'instruction publique. Aux nombreuses félicitations qu'il a reçues, nous joignons les nôtres bien sincères.

Le chemin du Cingle. — Vu l'importance que chaque commune apporte à la création, à la réparation ou à l'entretien des chemins vicinaux, il semblerait opportun que notre municipalité pense un peu aux intérêts de notre cité.

Il n'est par temps de crue de la rivière, qu'une seule liaison des campagnes de la rive gauche du Célé avec la ville. Or, cette voie unique se trouve en partie recouverte d'éboulements provenant de la montagne du Cingle, interceptant ainsi le passage ou tout au moins le rendant impraticable par le fait des boues.

Nos lecteurs se rappellent que lors d'une récente crue un docteur de la ville, appelé d'urgence au chevet d'un malade, s'enlisa avec son automobile dans ce chemin et qu'un tracteur dut venir l'en tirer. Ce qui s'est passé pour cet honorable médecin peut très bien se renouveler pour les personnes apportant à Figeac nos besoins quotidiens de bois et de denrées.

Aussi nos édiles, soucieux des intérêts des citoyens, se remémoreront que, plusieurs fois par an, en moyenne, la plaine des Condamines est recouverte d'eau et que, seul, le chemin du Cingle peut être la jonction indispensable de la ville avec la campagne.

Un satyre recherché. — A la suite de nombreuses plaintes portées à M. le Procureur de la République ou à la gendarmerie de Figeac, M. Sauvètre, juge d'instruction, avait ordonné des recherches pour retrouver un individu qui, sans vergogne aucune, arrêtait des enfants et se livrait à des exhibitions que la morale réprouve.

Après une enquête laborieuse, la gendarmerie de Figeac est arrivée à identifier le délinquant, qui ne serait autre qu'un certain C..., venu avec sa famille à Figeac lors de l'occupation par les Allemands des pays envahis.

C..., qui a déjà fait l'objet de poursuites correctionnelles devant notre tribunal, est en fuite. Il ne tardera pas à être pincé, car on est sur sa trace.

Harmonie des Artisans réunis. — Le jeudi 11 septembre, sur la place de la raison, l'Harmonie des Artisans réunis nous donnera un concert de gala dont voici le programme :

1° *El Matador*, marche espagnole (Adrieu).
2° *Le Lac maudit*, Ouverture (Popy).
3° *Sérénade niçoise* (Volpaty).
4° *La fille de Madame Angot*, fantaisie (Lecoq).
5° *Les baisers*, fox-trott (X.).

Nota : En cas de pluie, le concert aura lieu sous la Halle.

Fons

Le suicide. — Dans la soirée de jeudi, M. Saur Albert « dit Pigelle » cultivateur, âgé de 46 ans, qui avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie, a été trouvé pendu dans son grenier. Ses proches voisins, au courant de ses intentions, et qui avaient l'habitude de le voir passer matin et soir ne l'ayant pas aperçu durant la journée éprouvèrent des doutes et se décidèrent à aller frapper à la porte du malheureux.

Le doute n'étant plus permis, des voisins firent ouvrir par un serrurier.

Ceux-ci pénétrèrent alors à l'intérieur de la maison et après avoir exploré le rez-de-chaussée, où rien d'anormal ne fut constaté, ils poussèrent leurs investigations jusqu'au grenier, où ils trouvèrent le cadavre raidi de M. Saur pendu à une poutre.

M. le maire avisé, après avoir rempli sa mission, prévint télégraphiquement la gendarmerie de Figeac. Celle-ci se transporta sur les lieux, accompagnée de M. le docteur Pezet, médecin légiste.

Après constatations d'usage, celui-ci délivra le permis d'inhumer.

M. Saur était neurasthénique.

Cajarc

Conseil de révision. — Le conseil de révision a eu lieu le mercredi 3 septembre à Cajarc.

14 conscrits sur 35 présents ont été déclarés bons pour le service, presque tous les autres ont été ajournés.

A l'issue du Conseil, les maires du canton se sont réunis au café Gazeau, MM. Loubet, sénateur, Bouat, député, et M. Castanet, le nouveau préfet du Lot, ont été bien aises de pouvoir prendre un peu contact avec eux.

Au nom des maires du canton, M. le docteur Larnaudie, conseiller général de Cajarc, souhaita la bienvenue à M. Castanet, le nouveau préfet du Lot, précédé chez nous d'une réputation de ferme républicain et d'excellent administrateur. Il l'assure du dévouement de tous les maires. Il remercie ensuite MM. Loubet, sénateur, Bouat, député, et M. le sous-préfet de Figeac de l'intérêt qu'ils portent au canton de Cajarc.

M. le Préfet remercie M. le Dr Larnaudie du bon accueil qu'il veut bien faire au nouvel administrateur du département, qu'il connaît déjà, puisque, depuis longtemps, il venait y passer ses vacances. Son dévouement est acquis tout entier aux intérêts qui lui sont confiés et les maires peuvent compter sur toute sa bonne volonté. Rappelant ses origines modestes et républicaines, il dit qu'il ne saurait y mentir : « On est républicain dans ma famille, et mon père a été arrêté comme militant sous un des régimes autoritaires. » Il lève son verre au succès des idées qui ont triomphé le 11 mai.

M. Castanet est vigoureusement applaudi par tous les assistants.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fermeture des bornes-fontaines : Avis. — En raison du faible débit des sources de Janis et Fontanges qui alimentent notre ville, la population est prévenue qu'à partir d'aujourd'hui les bornes seront fermées de 8 heures du soir à 6 heures du matin jusqu'à nouvel ordre.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à 14 heures et n'a levé la séance qu'à 19 heures et quart.

12 conseillers sur 20 en exercice étaient présents à la réunion présidée par M. Davidou, maire.

Concours agricole. — Le maire de Gourdon a l'honneur de faire connaître à MM. les Industriels et Commerçants qu'une conférence sera faite à la Mairie de Gourdon jeudi prochain, 11 septembre à 14 heures, par M. Lafont, Directeur du Service agricole, en vue de l'organisation de l'Exposition Départementale Industrielle, Commerciale et Agricole qui se tiendra à Gourdon les *4, 5* et *6 octobre prochain.*

Il invite instamment à assister à cette réunion dont l'intérêt, au point de vue industriel et commercial de notre ville, ne saurait leur échapper.

Larnagol

Incendie. — Jeudi dernier, à 16 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la maison de M. Pierre Aymard, au mas de Piché, commune de Larnagol, en l'absence du propriétaire.

Des ouvriers maçons qui travaillaient à proximité ayant aperçu la fumée sortant de la toiture, s'empressèrent de donner l'alarme. Le feu avait pris au grenier.

Une partie du toit de la maison est brûlée ainsi qu'une partie de la récolte de tabac du propriétaire. Des secours étant arrivés promptement l'incendie put être maîtrisé.

Le préjudice causé est couvert par une assurance.

Gramat

Fête du quartier de la Gare. — La fête du quartier de la gare, du pont Saint-Félix, du faubourg d'Aureille et du Barry, a obtenu un vif succès.

De bonne heure, les salves d'artillerie ont annoncé la fête, qui avait débuté la veille par un brillante retraite aux flambeaux : puis, le groupe des ménétriers du Quercy a parcouru la ville en jouant les aubades aux habitants.

L'après-midi, il y eut un bal très animé ; l'orchestre, sous la direction de Paulin, jouait les vieilles danses du pays, et les couples, jeunes et vieux dansaient avec grâce les bourrées d'Auvergne, danses françaises, danses plus gracieuses que les tangos, cakewalk, fox-trott et autres nouveautés importées de l'étranger.

Un brillant feu d'artifice, tiré par le spécialiste Lacroux, qui s'était surpassé, clôtura cette fête, qui se faisait pour la première fois.

Le Comité des fêtes a remis à M. le maire de Gramat une somme de 75 fr. pour être versée à la caisse du Bureau de bienfaisance et une autre somme égale pour la caisse de la société musicale la Lyre gramatoise.

Nous adressons aux organisateurs nos sincères félicitations.

Labastide-Murat

Foot-Ball. — Dimanche prochain, 14 septembre, aura lieu le match d'ouverture de la saison de Foot-Ball à Labastide.

Pour cette nouvelle rencontre notre société a fait appel à l'équipe première de Prayssac, si avantageusement connue dans toute la région. La rencontre sera présidée par M. De Camy, maire de Labastide et conseiller d'arrondissement qui donnera le coup d'envoi.

Un vin d'honneur sera offert après la rencontre à l'équipe visiteuse.

Un grand bal à l'Hôtel de Ville terminera cette journée sportive qui promet d'être magnifique.

Le public qui l'an dernier venait en si grand nombre au parc du château viendra encore cette année-ci applaudir les exploits des deux équipes, nous n'en doutons pas.

Dégagnac

Foire. — La foire du 5 septembre a été assez importante malgré la récolte de la saison. Les cours restent fermes sur toutes les catégories d'animaux de boucherie, tandis qu'il y a tendance à la baisse sur les bœufs d'attelage et de commerce. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 210 à 225 fr. les 50 kilos, poids vif ; bœufs de travail, de 4.400 à 5.800 fr. ; bœufs de commerce, de 3.800 à 5.600 fr. ; bouvillons, de 2.200 à 3.400 fr., le tout la paire ; moutons gras, de 4,50 à 5 fr. le kilo, poids vif ; agneaux, de 5 à 5 fr. 50 le kilo ; brebis d'élevage, de 100 à 180 francs la pièce.

Poules grasses, de 3,50 à 3 fr. 75 ; poulets, de 3,75 à 4 fr. 25 ; lapins domestiques, 1 fr. 75, le tout le demi-kilo ; pigeons, de 7 à 8 fr. la paire ; œufs, 4 fr. la douzaine ; oies de moyenne grosseur, de 60 à 75 fr. ; oies de choix, de 90 à 100 fr., le tout la paire.

Gibier. — Lièvres, 7 fr. le kilo ; lapins, de 5 à 6 fr. ; perdreaux gris, 4 fr. ; rouges, 5 fr., le tout la pièce.

Souillac

Fête locale. — Voici le programme de notre fête locale.

Samedi 13 septembre. — Ouverture de la fête, à 20 heures, salves d'artillerie ; à 23 heures, grande retraite aux flambeaux ; bals sur les promenades et place du Puits.

Dimanche 14. — A 5 heures du matin, salves d'artillerie ; à 10 heures, réception de la musique de la société la Gaillarde de Brive (60 exécutants) ; à 11 heures, visite au monument des morts ; à 11 h. 30, apéritif-concert place du Puits ; à 14 heures, grand défilé historique dans toute la ville ; à 14 h. 30, départ des concurrents du raid hippique (60 kilomètres) Souillac-Sarlat A. R. : 1.000 francs de prix ; à 16 heures, Jeux Olympiques et courses pédestres : 100, 400 et 1.500 mètres ; nombreux prix, médailles et primes ; à 18 heures, grand concert place Laborie ; distribution des récompenses aux coureurs sportifs ; à 21 heures, embrasement de toute la ville ; à 22 heures, brillant feu d'artifice, bal toute la nuit.

Pendant toute la durée de la fête, un concours de ballonnets sera ouvert avec de nombreuses primes.

Lundi 15. — De 10 heures à midi, jeux divers sur toutes les places ; à 14 heures, grandes courses vélocipédiques avec 500 fr. de prix ; à 17 heures, départ d'un magnifique ballon, bal toute la nuit.

St-Germain

Election au Conseil d'arrondissement. — Ainsi que nous le disions dans un de nos derniers articles, c'est dimanche prochain 14 qu'aura lieu l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en vue de pourvoir au remplacement de M. Besse, décédé.

M. Baldy, maire de Frayssinet, désigné le 22 août par les délégués des communes du canton, est jusqu'ici le seul candidat.

Dans la profession de foi qu'il adresse aux électeurs, M. Baldy déclare qu'il a cédé « aux instances réitérées des élus républicains du canton de St-Germain, d'être le porte-drapeau du parti républicain ».

Puis, après avoir revendiqué comme « programme politique et économique » celui des « élus du 11 mai », M. Baldy définit ainsi son programme cantonal :

« Au point de vue cantonal, c'est en complet accord avec les municipalités du canton que je m'efforcerai d'obtenir l'amélioration de nos chemins vicinaux, la création et l'extension des syndicats agricoles, l'obligation par les autobus départementaux d'assurer un service régulier des colis postaux, la mise en demeure des Compagnies de chemins de fer d'organiser des trains à prix réduits sur la capitale. En un mot, préconiser toutes les mesures propres à procurer un mieux-être dans nos campagnes, si déshéritées.

« Entièrement à la disposition des électeurs du canton pour toutes les causes justes, ennemi de tout favoritisme, assuré du concours de tous les élus républicains du département, j'apporterai au C. A. toute l'activité que j'ai donnée sans compter dans mes fonctions municipales.

« C'est à la discipline complète qui fit triompher la République le 11 mai que je fais appel. »

Le succès de M. Baldy, seul candidat, paraît assuré.

Mérite agricole. — Notre sympathique compatriote M. Fresquet Marcelin, propriétaire à Boisolles, commune de St-Germain, vient d'être promu chevalier du Mérite agricole.

C'est un agriculteur expérimenté et intelligent, connaissant très bien les travaux agricoles et qui a rendu dans son milieu de réels services à la population toute agricole de notre région.

A ce nouveau chevalier, nous adressons nos meilleures félicitations.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Fernand GRIMAL, Président du Tribunal Civil de Cahors, Chevalier de la Légion d'Honneur et Madame Fernand GRIMAL ;

Madame Veuve Paul GRÉPON, née GRIMAL ;

Madame Veuve Théophile FAURIE ;

Monsieur Paul FAURIE, Madame Paul FAURIE et leurs enfants ;

Monsieur Louis DELPORT, ancien Député, Madame Louis DELPORT, née FAURIE et leurs enfants ;

Monsieur Alexandre LESCALE, Inspecteur de l'Enregistrement à Bordeaux, Madame Alexandre LESCALE née GRIMAL et leurs enfants ;

Madame Veuve Elie JORET née GRIMAL et ses enfants ;

Monsieur Abel DE VALON, ancien Secrétaire de la Faculté de Médecine de Lille, Madame Abel DE VALON et leurs enfants ;

Monsieur LORPHELIN, ancien Conservateur des Hypothèques, Madame LORPHELIN et leur fille ;

Mademoiselle Léa LASSERRE ;

Monsieur Denis QUERCY, ancien Conseiller à la Cour de Cassation, Madame Denis QUERCY et leurs enfants ;

Monsieur et Madame François QUERCY ;

Madame Veuve Alphonse LINOL et ses enfants ;

Monsieur Paul LASSERRE, Juge de Paix à Verdun, Madame Paul LASSERRE et leurs enfants ;

Les familles DELCLAUX, FAURIE, BESSAT, LAGASQUIE, ICHES, DELFOUR, LALO, DUFOUR, DE CAMY, COUDERC, BALOY, ASTORG et tous les autres parents,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve Mila GRIMAL
Née FAURIE

décédée à Cahors, le 8 septembre, dans sa 87e année, munie des Sacrements de l'Eglise,

Et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu, mercredi 10 septembre, à 9 heures un quart, en l'Eglise St-Barthélemy.

On se réunira à la maison mortuaire : Rue Emile Zola, 48.

Ni fleurs ni couronnes.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur DAYMARD, Ingénieur civil à Cahors, et sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Léon DAYMARD
Médecin-Major en retraite

leur frère et parent, décédé à Cahors, le mardi 9 septembre, âgé de 74 ans,

Et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu mercredi 10 septembre, en l'Eglise Cathédrale de Cahors.

Réunion à 5 heures, à la maison mortuaire, Boulevard Gambetta, 45.

Dernière locale

On annonce la mort de M. Grillon, préfet de l'Aveyron, ancien préfet du Lot.

⁂

Enseignement primaire

L'Inspection académique nous communique : Poste vavant : Thédirac (adjoint à l'école de garçons).

Adresser d'urgence les demandes à l'Inspection académique.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN CHINE

Débarquement de forces étrangères

De Sanghaï. — Des volontaires mobilisés et un millier de marins britanniques, américains, italiens et japonais, ont débarqué dans le territoire de la concession internationale.

⁂

Le soulèvement de Géorgie

De Londres. — Le président du gouvernement de Géorgie a informé M. Mac Donald que le peuple géorgien s'est soulevé contre les Soviets ; il lutte depuis dix jours contre les troupes russes pour obtenir son indépendance et la liberté.

Il demande en outre à M. Mac Donald d'intervenir pour arrêter toute nouvelle effusion de sang et pour régler le conflit par la voie de l'arbitrage.

⁂

« Nous sommes sur le chemin de la paix »

De Londres. — Le *Daily Herald* écrit que nous sommes sur le chemin de la paix durable.

Nous le devons, dit-il, au bon travail de MM. Herriot et Mac Donald, qui viennent d'imprimer un mouvement tout à fait nouveau à la politique interalliée.

⁂

Un soulèvement en Russie

De Karkhow. — Les paysans du gouvernement d'Ekaterinoslaw, au cours d'une révolte, ont incendié les maisons, les magasins et les établissements de l'industrie du bois.

⁂

Entrevue Italo-Yougo-Slave

De Belgrade. — Une entrevue entre le Président du Conseil Yougoslave et M. Mussolini aurait lieu le 11 septembre à Venise, dès le retour de Genève de M. Marinkovitch.

Aux Viticulteurs

Les Multi-Levures JACQUEMIN
Garantissent AUX VINS

1. Le maximum d'amélioration et de bouquet.
2. Le maximum de degré alcoolique.
3. Le maximum de conservation et par conséquent
4. Le maximum de plus value à la vente.

S'adresser :

Grande Pharmacie Paul GARNAL

97, Boulevard Gambetta — CAHORS

REMERCIEMENTS

Madame Veuve BRASSIER ;
Monsieur le Lieutenant BRASSIER et sa famille ;
Madame et Monsieur HENRAS ;
Madame et Monsieur RIGAMBERT ;
Les familles CAZES, DELRIEU, CALASSOUS et ROUX et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Raymond CALMON
Ex-surveillant des Travaux à la Compagnie d'Orléans

FAITES VOUS-MÊME
un litre de bon vin fortifiant pour 3 fr., en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.
Pharmacie Orliac à Cahors.

HERNIE. VARICE

Immédiatement soulagées ou **GUERIES** par les nouveaux appareils de **M. GLASER** le grand spécialiste de PARIS **TOUTES AFFECTIONS** de **OBÉSITÉ** Allez donc tous voir **L'ABDOMEN**
Bd Sébastopol, 44, anct no 63
l'éminent praticien qui vous fera gratuitement l'essai et la démonstration de ses appareils à :
GRAMAT, 12 septembre, Hôtel de Bordeaux.
CAHORS, 13 septembre, Hôtel de l'Europe.
FIGEAC, lundi 15 septembre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).
VAYRAC, mercredi 17, H. Delmon Germain.
CAPDENAC-GARE, 18 sept., Annexe du Buffet.
SOUILLAC, 19 sept., H. de la Gare, Couderc.
L'éminent aide de **Monsieur Glaser** *recevra à :*
SARLAT, 13 sept., Hôtel de la Madeleine.

Demande bonne à tout faire
connaissant cuisine
30 à 40 ans de préférence
BONS GAGES
S'adresser au Bureau du Journal

CHASSEURS. — Ne pouvant chasser cette année, je vendrais ou prêterais (à l'effet de l'entretenir) un bon courant d'Artois, très bon pour le lièvre, le lapin et extra pour le renard, quoique relativement jeune. Ecrire : **BOUSQUET**, à NADILLAC, par Pélacoy.

OUVRIÈRES SÉRIEUSES
DEMANDÉES
A l'Usine l'Eclairage Général
Avenue de l'Abattoir
TRAVAIL ASSURÉ. — BONNES SITUATIONS

A LOUER
BEAU GARAGE
Contenant pour 2 Voitures
Situé à CAHORS
S'adresser à SALGUES, à PRADINES

Demande Bonne, 30 à 40 ans
TRÈS BONS GAGES
S'adresser : MORANGE
Rue de la Banque, CAHORS

Marché aux prunes

Villeneuve-sur-Lot, 7 septembre. — Apport, 90 quintaux. Cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 300 à 320 fr. ; les 50 à 54 fruits, de 260 à 280 fr. ; les 60 à 64 fruits, de 200 à 220 fr. ; les 70 à 74 fruits, de 160 à 170 fr. ; les 80 à 84 fruits, de 140 à 150 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 110 à 120 fr. ; les 100 à 104 fruits, de 80 à 90 fr. ; les 110 à 114 fruits, de 70 à 75 fr. ; les 120 à 124 fruits, 70 fr. ; fretin, de 20 à 25 fr., le tout les 50 kilos.

Tournon, 7 septembre. — Apport, 200 quintaux. Vente lente. Baisse générale. Cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, 350 fr. ; les 50 à 54 fruits, 280 fr. ; les 60 à 64 fruits, de 240 à 250 fr. ; les 70 à 74 fruits, de 190 à 200 fr. ; les 80 à 84 fruits, 160 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 130 à 140 fr. ; les 100 à 104 fruits, 110 fr. ; les 110 à 114 fruits, 80 fr. ; fretin, de 30 à 50 fr., le tout les 50 kilos.

Feuilleton du « Journal du Lot » 53

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais
PAR
E. DE SAINT-SEGOND

XXXI

LA REVELATION DU « ROSAIRE »

Simpson, ayant laissé son maître installé dans la bibliothèque, traversait le hall vers six heures et demie. Il entendit un léger bruit venant d'en haut, et, levant les yeux, aperçut une femme de haute taille qui descendait le large escalier de chêne.

Simpson s'arrêta, médusé. L'élégante toilette du soir garnie de vieilles dentelles au corsage ne l'impressionna pas autant que la vue du calme visage respirant la certitude et la force.

— Simpson, dit Jane, ma tante, la duchesse de Meldrum, avec sa femme de chambre, son valet de pied, et une quantité de bagages, arrivera d'Aberdeen vers sept heures et demie. Mrs. Grann est au courant pour les chambres. J'ai envoyé le coupé à la gare, la duchesse déteste les automobiles. Quand Sa Grâce arrivera vous l'introduirez aussitôt dans la bibliothèque. Nous dînerons dans la salle à manger vers huit heures un quart. En attendant, M. Dalmain et moi sommes très occupés, et nous ne devons pas être dérangés avant l'arrivée de la duchesse. Vous avez bien compris ?

— Oui, miss... milady, balbutia Simpson, que la nièce d'une duchesse intimidait profondément.

Jane sourit.

— « Miss » suffira, Simpson.

Et d'une grande allure elle passa et pénétra dans la bibliothèque.

Garth l'entendit entrer et fermer la porte ; son oreille exercée perçut le bruissement de la longue jupe.

— Ah ! miss Gray, dit-il, vous avez emballé votre uniforme ?

— Oui, j'ai terminé ma malle.

Jane s'avança lentement à travers la pièce et se tint un moment près du foyer, regardant Garth : il était en habit noir, comme à Shenstone cette nuit inoubliable ; Jane le contemplait. Enfin son heure était venue. Mais, même à cet instant, il importait, pour l'amour de Garth, d'être prudente et patiente.

— Vous n'avez pas chanté, dit-elle, comme vous me l'aviez annoncé.

— Non, répondit Garth. D'abord je n'y ai plus pensé, puis quand je me suis souvenu de ma promesse, j'avais autre chose en tête... Ah ! miss Gray, je ne puis chanter ce soir, mon âme est muette de désir.

— Je comprends, dit Jane doucement, et c'est moi qui vais chanter pour vous.

Une légère surprise se peignit sur les traits de Garth.

— Vous chantez ? demanda-t-il. Alors pourquoi n'avoir pas chanté plus tôt ?

— Quand je suis arrivée, le docteur Robbie m'a demandé si je jouais du piano. J'ai répondu : « Un peu ». Alors il a conclu que je devais chanter un peu aussi, et m'a absolument interdit de vous faire de la musique. Il a déclaré qu'il n'entendait pas qu'on vous rendît complètement fou.

Garth eut un rire très gai.

— Cela ressemble bien au vieux Robbie, dit-il. Et malgré ses prohibitions, vous allez courir le risque, et chanter « un peu » pour mon agrément, ce soir ?

— Je vais vous chanter une seule romance. Voici, à votre main droite, la cordelière. Il n'y a rien entre vous et le piano... vous lui faites face. Si vous voulez m'arrêter, vous n'avez qu'à venir.

Elle se dirigea vers le piano et s'assit.

Le *Rosaire* n'a qu'un accord de prélude ; elle le frappa, ses yeux sur le visage de Garth ; elle le vit se redresser subitement et une expression de surprise et d'attente y paraître.

Alors, elle commença à chanter. La voix profonde, vibrante et douce s'éleva dans le silence :

Les heures que j'ai passées avec vous, mon cher cœur,
Sont pour moi un chapelet de perles.
Je les égrène une à une, une à une !...
Mon rosaire... Mon rosaire.

Jane n'alla pas plus loin... Garth s'était levé ; il ne prononça pas un mot, mais d'un impétueux élan il se porta vers le piano. Elle se retourna sur son tabouret, les bras ouverts pour le recevoir. La main de Garth, partie en avant, s'abattit sur les touches...

Maintenant il l'avait trouvée. Il était à genoux, l'enserrant de ses bras. Les siens l'enveloppèrent avec la tendresse passionnée refoulée durant ces dures semaines.

Il éleva un instant vers elle son beau visage sans regard.

— Vous ? dit-il ? Vous ? Vous ? Tout ce temps?

Puis il pressa sa tête sur la poitrine de Jane.

— Oh! mon cher bien-aimé ! dit Jane tendrement, oui, moi, tout le temps, tout le temps près de mon bien-aimé, dans sa souffrance et dans sa solitude. Comment aurais-je pu demeurer éloignée ! Mais, Garth, la félicité de vous sentir enfin là, tout près... Oui, c'est moi ! Oh ! mon bien-aimé, n'en êtes-vous pas sûr ?... Prenez garde ! Venez là, vous asseoir près de moi.

Garth se leva, et la fit lever sans relâcher son étreinte ; doucement elle le guida vers un canapé bas. Mais dès qu'elle y fut assise, il se jeta de nouveau à genoux, se réfugiant dans les bras aimants de Jane.

— Ah ! bien-aimé, bien-aimé ! dit Jane. (Et ses mains lentement caressèrent la tête chérie appuyée sur son cœur). Il a été si consolant d'être là, pour vous servir, pour vous éviter toute souffrance inutile, pour vous aider dans votre nuit ! Mais je ne pouvais venir moi-même... que lorsque mon aimé aurait compris et pardonné à Jane... Non, pas pardonné... il aimait encore... il pardonna !... Oh ! Garth... oh ! calmez-vous, mon amour... vous m'effrayez ...Non, je ne vous quitterai jamais, jamais ! Apaisez-vous, écoutez-moi : quelques jours encore de patience et le plus tôt possible nous obtiendrons une licence spéciale, et nous serons unis, Garth. Tante Gina arrive ce soir, elle sera ici dans une demi-heure. Nous nous marierons, Garth... Et alors, reprit-elle d'une voix ardente et tendre, ce sera ma plus grande joie d'être toujours avec mon mari, nuit et jour.

Un long, ineffable silence. Peu à peu la tempête d'émotion qui secouait Garth s'apaisa. Il se fit un grand calme.

A la fin Garth leva la tête :

— Toujours, toujours ensemble ! dit-il. Ah ! ce sera la lumière !

Quand Simpson, tout pâle du sentiment de son importance, ouvrit la porte de la bibliothèque et annonça : « Sa Grâce la duchesse de Meldrum », Jane était au piano, jouant des mélodies rêveuses, et un svelte jeune homme en tenue de soirée s'avança avec un empressement respectueux pour recevoir sa visiteuse.

Ou la duchesse ne vit pas, ou elle feignit de ne pas voir la cordelière.

— Bonté divine, mon cher Dal, comme vous me surprenez ! Je m'attendais à vous trouver aveugle, et vous êtes là, marchant à ma rencontre de votre belle allure habituelle.

— Chère duchesse, dit Garth, s'inclinant pour baiser les vieilles mains amies qui tenaient les siennes, je ne puis vous voir, hélas ! mais je me sens à peine aveugle ce soir, la nuit qui m'entoure, a été éclairée par une joie inexprimable.

— Ah ! ah ! Voilà donc où nous en sommes. Et qui épousez-vous ? La nurse, qu'on me dit être une personne très recommandable, ou cette impertinente Jane, qui, sans le moindre remords, commande à sa vieille tante d'arriver d'un bout du royaume à l'autre quand cela lui convient ?

Jane quitta le piano, et glissa sa main sous le bras de son fiancé.

— Chère tante Gina, dit-elle, vous savez bien que vous êtes enchantée de venir, parce que vous aimez arriver comme une bonne fée au moment propice. Garth va les épouser toutes deux, la nurse et Jane, parce que toutes deux l'aiment trop pour jamais le quitter, et lui non plus ne peut se passer d'elles.

La duchesse regarda les deux visages radieux et ses yeux se remplirent de larmes.

(A suivre)

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu		Cours du 29 août.	Cours du 5 sept.
	Fonds d'Etat		
3 ..	3 0/0	53 50	53 20
3 ..	3 0/0 amortissable	65 50	65 95
3 50	3 1/2 0/0	79 05	80 55
5 ..	5 0/0	67 70	67 »
4 ..	4 0/0 1917	58 05	55 70
4 ..	4 0/0 1918	56 82	55 67
5 ..	5 0/0 1920	84 60	84 05
6 ..	6 0/0 1920	79 95	79 75
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1922	498 »	499 50
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 1923	485 25	488 »
30 ..	B. du Tr. 6 0/0 sept. 1923	481 25	485 50
	Crédit National		
25 ..	5 0/0 1919	420 »	418 »
25 ..	Obl. 500 5 0/0 1920	430 »	429 50
30 ..	Bons 6 0/0 1921	485 »	485 »
30 ..	— décen. 6 0/0 1922	464 »	468 25
30 ..	— décen. 6 0/0 nouv.	492 »	492 75
30 ..	— 6 0/0 janv. 1923	443 »	450 »
30 ..	— — juin 1923	459 75	466 »
	Crédit Foncier		
13 ..	Communales 1879	437 »	430 »
15 ..	— 1880	463 »	463 50
12 ..	— 1891	218 »	218 »
13 ..	— 1892	249 »	254 »
13 ..	— 1899	233 75	234 »
15 ..	— 1906	252 50	247 »
7 50	— 1912	142 50	144 50
27 50	— 1920 lib.	364 »	360 »
32 50	— 1921 lib.	445 »	445 »
30 ..	— 1922 lib.	425 »	429 »
	— 1922 n. l.	412 »	409 »
15 ..	Foncières 1879 3 0/0	446 »	446 »
15 ..	— 1883 3 0/0	225 »	225 50
13 ..	— 1885 2,60 0/0	243 »	243 »
14 ..	— 1895 2,60 0/0	257 »	258 »
15 ..	— 1903 3 0/0	265 75	264 »
7 50	— 1909 3 0/0	145 »	147 »
17 50	— 1913 3 1/2 0/0	267 »	270 »
20 ..	— 1913 4 0/0	360 »	362 »
16 50	— 1917 5 1/2 0/0 lib.	229 75	234 »
	Ville de Paris		
20 ..	1865 4 0/0	620 »	625 »
15 ..	1871 3 0/0	330 »	335 »
20 ..	1875 4 0/0	400 »	402 50
20 ..	1876	400 »	403 »
10 ..	1892 2 1/2 0/0	190 »	192 »
10 ..	1894-1896	192 »	194 »
10 ..	1898 2 0/0	218 »	219 »
10 ..	1899 2 0/0	221 »	219 »
12 50	1904 2 1/2 0/0	226 50	228 »
11 ..	1905 2 3/4 0/0	333 »	336 »
11 ..	1910 2 3/4 0/0	197 »	198 50
12 ..	1910 3 0/0	204 »	204 »
9 ..	1912 3 0/0	183 »	183 »
25 ..	1919 lib	349 »	348 50
28 75	1921 lib	460 »	455 50
30 ..	Décennal 1922	488 25	490 »
	Valeurs étrangères		
4 %	Japon 4 0/0 1905	292 50	298 25
4 %	Japon 4 0/0 1910	191 »	201 »
25 ..	Brésil 5 0/0 1909	440 »	438 »
5 %	Brésil 5 0/0 1914	» »	» »
3 1/2 %	Italie 3 1/2 0/0	69 40	70 »
	Russe consolidé 4 0/0	23 25	23 10
	Russe 3 0/0 or 1891-94	15 70	15 70
	Russe 3 0/0 or 1896	14 85	14 80
	Russe 3 1/2 0/0 or 1894	15 85	15 30
	Russe 5 0/0 or 1906	26 05	25 80
	Russe 4 1/2 0/0 1909	17 40	17 30
4 %	Serbe 4 0/0 amort. 1895	» »	46 50
	Turquie Dette Ottom.	55 25	58 50
	Turquie Ott. 5 0/0 1914	34 30	36 55

Chemins de fer

30 ..	Est 6 0/0	403 »	411 »
25 ..	Est 5 0/0 1852-54-56	450 »	448 »
20 ..	Est 4 0/0 1912	304 »	303 »
15 ..	Est 3 0/0	310 »	311 »
15 ..	Est 3 0/0 nouveau	270 »	268 »
12 50	Est 2 1/2 0/0	262 »	256 50
15 ..	Est 3 0/0 Ardennes	265 »	264 »
30 ..	Est 6 0/0 type 1921	369 »	369 »
15 ..	P.-L.-M. 3 0/0 1855	270 »	269 »
30 ..	P.-L.-M. 6 0/0	392 »	397 »
25 ..	P.-L.-M. 5 0/0	340 »	336 50
20 ..	P.-L.-M. 4 0/0	302 »	296 50
15 ..	P.-L.-M. fusion 3 0/0	263 »	264 »
15 ..	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	260 »	262 »
12 50	P.-L.-M. 2 1/2 0/0	245 »	245 »
30 ..	P.-L.-M. 6 0/0 1921	380 »	393 50
30 ..	Midi 6 0/0	390 »	405 »
25 ..	Midi 5 0/0	346 »	346 »
20 ..	Midi 4 0/0	291 »	282 »
15 ..	Midi 3 0/0	271 »	268 »
15 ..	Midi 3 0/0 nouveau	264 »	269 »
12 50	Midi 2 1/2 0/0	285 »	271 »
30 ..	Midi 6 0/0 1921	364 75	364 50
30 ..	Nord 6 0/0 (Série F)	412 »	420 »
25 ..	Nord 5 0/0 (Série E)	371 »	351 »
20 ..	Nord 4 0/0 (Série D)	326 »	329 »
15 ..	Nord 3 0/0	310 »	312 25
15 ..	Nord 3 0/0 (Louv. S.B.)	303 »	298 »
12 50	Nord 2 1/2 0/0 (S. C.)	272 »	273 »
30 ..	Nord 6 0/0 1921	384 50	368 »
30 ..	Orléans 6 0/0	390 »	395 »
25 ..	Orléans 5 0/0	353 »	360 »
20 ..	Orléans 4 0/0	292 »	284 50
15 ..	Orléans 3 0/0	290 50	291 75
15 ..	Orléans 3 0/0 1884	265 75	263 50
12 50	Orléans 2 1/2 0/0 1895	250 »	249 »
15 ..	Orléans G. C. 3 0/0 1855	258 »	252 »
30 ..	Orléans G. C. 6 0/0 1921	368 »	369 »
15 ..	Ouest 3 0/0	288 »	288 50
15 ..	Ouest 3 0/0 nouveau	268 »	268 »
12 50	Ouest 2 1/2 0/0	245 »	245 »

ETUDE

DE

Me L. NUVILLE

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 18 avril 1918)

EXTRAIT

DE

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut faute de conclure rendu par le Tribunal Civil de Figeac le dix mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié.

Entre Monsieur Henri LABOUYGUES, agriculteur, demeurant à Malmont, commune de Planioles

Et dame Marie-Louise PETRACQUES, son épouse, sans profession, domiciliée au lieu dit de Malmont.

Il résulte

Que le divorce a été prononcé entre les dits époux LABOUYGUES, au profit du mari, ayant Maître NUVILLE, pour avoué.

Pour extrait certifié conforme.

Figeac, le six septembre mil neuf cent vingt-quatre.

NUVILLE, *avoué.*

Bibliographie

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du n° de septembre 1924

Editorial :

Du soleil pour l'Enfant.

Pages Médicales :

L'allaitement maternel, par le Docteur Weill-Halle, médecin de l'Hôpital de la Charité.

Pages Sociales :

Le Préventorium d'Etaples, par Mme Morel, directrice-déléguée du Pas-de-Calais.

Pages de la Vie Scolaire :

Le rôle du médecin-inspecteur des écoles, par le Docteur L. Duffestel, secrétaire général de la Société des Médecins-Inspecteurs des écoles de Paris et de la Seine.

Le prix Léopold Bellan.

Pages Sportives :

L'éducation physique de l'enfant, par le Docteur Richard, secrétaire général de la Société Médicale d'Education physique.

Au grand air.

Pages de la Famille :

Sentinelles, veillez !

Les péchés des parents, par Mlle A. Clément, institutrice maternelle et assistance scolaire.

Parmi Livres et Revues :

Pour les futures mamans, par le Dr Devraigne.

Œuvre générale de l'Enfance :

Pour les enfants malades.

Budget mal équilibré.

Nos lecteurs parlent... et nous répondons.

Conversation entre l'O. G. E, et la vieille demoiselle.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 211 (Septembre 1924)

Claude Augé, par M. Louis Coquelin. — Général Baratier, par M. Pierre Ibos. — Paul Cambon, par M. Jean Desgranges. — Napoléon Ier, créancier de la Prusse, par M. Jacques Benoist. — La Vie amoureuse de Madame de Pompadour, par M. Léon Abensour. — Résines et térébenthines, par M. Pierre Monnot. — Henri-Robert, par M. Félix Guirand. — Les Rois thaumaturges, par M. Combes de Patris. — Hugo Stinnes, par M. L. Vergenne. — Tchécoslovaquie, par M. Jean Desgranges. — Les Nouveaux critiques du transformisme, par M. le Dr J. Laumonier. — 53 gravures. — Le numéro 3 fr. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6e).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits Automobiles dans le Périgord du 14 juillet au 30 septembre 1924.

1° Au départ des Eyzies, la capitale préhistorique de France.
Départ 12 h. 30 — Retour 17 h. 30.

Vallée de la Vézère

Les *Mardis et Jeudis.* — Prix du transport : 15 francs.

Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne

Les *Mercredis et Dimanches.* — Prix du transport 18 francs.

Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2° Au départ de Périgueux
Départ 13 h. 30. — Retour 18 h. 30.

Vallée de la Dronne

Les *Jeudis et Dimanches* — Prix du transport : 15 francs.

Château-Lévêque, Brantôme, Bourdeille, Bussac, Chancelade.

Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924.

Au départ de Rocamadour (Gare)
Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit I

Lundi, Mercredi, Vendredi.

Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II

Mardi, Jeudi, Samedi.

Alvignac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnau-Bretenoux, Carennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III

Vendredi

Gramat, Grottes de Presque (déjeûner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Loubressac, Carennac, Miers, Alvignac.

Au départ de Brive (Gare)

Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport : 35 fr. 25 par place.

Circuit A.

Tous les *Jeudis.*

Beynat, Argentat (déjeûner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B.

Tous les *Samedis.*

Objat, Juillac, Pompadour (déjeûner), Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche.

AU PAYS DE GEORGE SAND

Circuit Automobile dans la Vallée de la Creuse

les mardi, jeudi et dimanche, du 14 juillet au 30 septembre 1924, au départ de la Gare d'Argenton-sur-Creuse.

Argenton (Gare), Le Moulin-Neuf, Badecon, Le Pin, Gargilesse (déjeuner), Cuzion, La Roche, Saint-Jallet, Crozant (visite des ruines), Pont-Charraud, Eguzon-Ville, Baraize, La Prune-au-Pot, Ceaulmont, Argenton (Gare).

Départ à 10 h. 15. — Retour vers 18 h. 30.

Prix du transport : 18 francs par place.

Société des Transports en Commun demande : **RECEVEURS,** libérés du Service Milit., âgés moins de 40 ans; salaire mensuel : début, 525 Frs.; après un an, 535 Frs.; après 2 ans 1/2, 550 Frs. (le salaire augmente progressivement jusqu'à 625 Frs. par mois). Indemnité annuelle 365 Frs. Primes diverses. Indemnités pour charges de famille. Congé de 21 jours payé. Retraite et autres avantages. Ecrire ou se présenter, **118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18e).**

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : **10** francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ 1924

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	MIXTE 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.
PARIS (Orsay) dép.	»	22 5	»	10 8	»	17	»	19 50	21 15	»
PARIS (Aust.) dép.	»	22 23	»	10 20	»	17 12	»	2 19	21 27	»
LIMOGES arrivée	»	7 50	»	16 40	»	23 12	»	20 2	21 27	»
LIMOGES départ.	4 30	9	»	16 48	»	23 18	23 43	2 27	3 35	»
BRIVE... arrivée	7 22	11 55	»	18 30	»	0 54	1 19	4 16	5 17	»
BRIVE... départ.	7 41	12 32	16 19	18 37	18 50	1	1 26	4 24	5 24	»
Gignac-Cressensac.	8 16	13 7	16 57	—	19 58	—	—	—	—	»
SOUILLAC	8 40	13 50	17 24	19 19	20 38	—	—	—	6 6	»
CAZOULES	8 48	13 58	17 32	—	20 49	—	—	—	—	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54	14 4	17 38	—	—	—	—	—	—	»
Lamothe-Fénelon	9 4	14 14	17 49	—	21 13	—	—	—	—	»
Nozac	9 14	14 24	18 1	—	—	—	—	—	—	»
GOURDON	9 29	14 40	18 20	—	21 46	—	—	5 30	—	»
Saint-Clair	9 38	14 49	18 30	—	»	—	—	—	—	»
Dégagnac	9 49	15	18 43	—	»	—	—	—	—	»
Thédirac-Peyrilles.	10	15 11	18 57	—	»	—	—	—	—	»
Saint-Denis-Catus.	10 11	15 22	19 12	—	»	—	—	—	—	»
Espère	10 20	15 31	19 23	—	»	—	—	—	—	»
Pradines	10 27	15 38	—	—	»	—	—	—	—	»
CAHORS arrivée	10 33	15 44	19 35	20 24	»	2 39	3 5	6 11	7 12	»
CAHORS départ	11 A 51	17 42	»	20 28	»	2 43	3 9	6 16	7 16	7 32
Sept-Ponts	12 1	17 54	»	—	»	—	—	—	—	7 43
Cieurac	12 15	18 11	»	—	»	—	—	—	—	7 59
Lalbenque	12 23	18 21	»	—	»	—	—	—	—	8 9
Caussade	13	19 1	»	—	»	—	—	7 4	—	8 47
MONTAUBAN arr.	13 35	19 40	»	21 31	»	3 43	4 9	7 29	8 25	9 25
TOULOUSE.. arr.	16 46	20 55	»	22 22	»	4 31	4 57	8 26	9 8	11 10

A : Ce train a lieu entre Cahors et Montauban, les lundi et samedi.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	OMNIB. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	EXP. 1re, 2e, 3e cl.	RAPIDE	RAPIDE
TOULOUSE.... d.	5	6 28	10 9	13 41	19 43	20 23	23 1	23 25
MONTAUBAN. d.	6 23	9 43	11	16	20 33	21 13	23 47	0 11
Caussade	7 3	10 24	—	16 40	—	21 39	—	—
Lalbenque	7 40	11 6	—	17 18	—	—	—	—
Cieurac	7 48	11 15	—	17 26	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 59	11 27	—	17 37	—	—	—	—
CAHORS... arr.	8 7	11 35	11 59	17 45	21 37	22 21	0 46	1 10
CAHORS... dép.	8 32	12 42	12 3	17 55	21 41	22 25	0 50	1 15
Pradines	8 39	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 47	12 58	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	9 1	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	9 14	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 23	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 32	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (1)	9 50	14 3	12 46	19 9	—	23 11	—	—
Nozac	9 58	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	10 7	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 14	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 20	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOUILLAC	10 37	14 50	13 11	19 51	—	23 37	—	—
Gignac-Cressens.	11 4	15 20	—	20 21	—	—	2 28	2 53
BRIVE... a.	11 32	15 50	13 48	20 51	23 31	0 16	2 35	3
BRIVE... d.	»	(B)	13 54	»	23 40	0 26	—	—
PARIS.. (A.) arr.	»		21 55	»	8 42	9 8	»	10 43
PARIS.. (O.) arr.	»		22 7	»	8 54	9 20	»	10 55

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs. B : A lieu 1° entre Montauban et Brive le samedi ; 2° entre Montauban et Cahors le lundi.
(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 24	15 6	18 30		»
Pradines	6 31	15 14	18 38		»
Mercuès	6 40	15 24	18 47		»
Douelle (*Arrêt*)	6 44	15 28	18 51		»
Parnac	6 51	15 38	19 1		»
Luzech	6 57	15 45	19 7		»
Castelfranc	7 10	16	19 20		»
Prayssac (*Arrêt*)	7 13	16 4	19 23		»
Puy-l'Evêque	7 22	16 13	19 32		»
Duravel	7 29	16 21	19 40		»
Soturac-Touzac	7 37	16 29	19 48		»
Fumel	7 48	16 42	20		»
LIBOS	7 53	16 48	20 5		»

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 11	14 28	17 51	20 34	
Fumel	9 18	14 35	17 58	20 40	
Soturac-Touzac	9 29	14 46	18 9		»
Duravel	9 36	14 53	18 16		»
Puy-l'Evêque	9 44	15	18 24		»
Prayssac (*Arrêt*)	9 52	15 8	18 32		»
Castelfranc	9 58	15 15	18 38		»
Luzech	10 9	15 27	18 50		»
Parnac	10 18	15 37	19		»
Douelle (*Arrêt*)	10 23	15 42	19 5		»
Mercuès	10 29	15 48	19 11		»
Pradines	10 37	15 55	19 19		»
CAHORS	10 44	16 3	19 26		»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 33	»	14 22	17 15	»	
Vayrac	5 42	»	14 30	17 23	»	
Bétaille (arrêt)	5 47	»	14 35	17 28	»	
Puybrun	5 56	»	14 44	17 37	»	
Bretenoux-Biars	6 14	»	14 59	17 53	»	
Port-de-Gagnac	6 22	»	15 7	18 1	»	
Laval-de-Cère	6 34	»	15 17	18 11	»	
Lamativie	6 57	»	15 38	18 36	»	
Siran (arrêt)	7 14	»	15 55	18 53	»	
La Roquebrou	7 33	»	16 12	19 11	»	
AURILLAC.. arrivée.	8 15	»	16 55	19 57	»	

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC.. départ.	5 39	9 54	»	17 14	»	
La Roquebrou	6 24	10 35	»	17 58	»	
Siran (arrêt)	6 38	10 47	»	18 12	»	
Lamativie	6 58	11 5	»	18 32	»	
Laval-de-Cère	7 18	11 21	»	18 51	»	
Port-de-Gagnac	7 27	11 29	»	19 »	»	
Bretenoux-Biars	7 42	11 40	»	19 17	»	
Puybrun	7 51	11 49	»	19 27	»	
Bétaille (arrêt)	7 58	11 55	»	19 34	»	
Vayrac	8 8	12 2	»	19 43	»	
St-Denis-près-Martel.	8 15	12 10	»	19 50	»	

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 50	10 59	»	19	
Sarlat	»	8 3	12 »	17 35	20 19	
Cazoulès	»	8 45	12 39	19 15	21 10	
Souillac	7 51	10 55	13 32	19 28	15 45	
Le Pigeon	8 6	11 20	13 48	Les jours de foire et marché à Sarlat	16 »	
Baladou. Arrêt.	8 11	11 27	13 53		16 5	
Martel	8 20	11 56	14 2		16 14	
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12		16 25	

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 15	9 11	12 41	17 35	
Martel	»	6 30	9 26	12 56	18 9	
Baladou. Arrêt.	»	6 37	9 33	13 2	18 20	
Le Pigeon	»	6 43	9 39	13 7	18 35	
Souillac	»	7 5	9 49 / 13 36	13 17	19 49	
Cazoulès	»	7 16	13 43	»	20	
Sarlat	5 6	8 1	14 30	17 15	20 45	
Le Buisson. ar.	5 59	»	15 24	18 10	»	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8 29	17 21		»
Carsac	8 40	17 32		»
Grolejac	8 48	17 44		»
St-Cirq-Madelon	8 54	17 50		»
Payrignac (arr.)	9 2	17 58		»
GOURDON	9 11	18 7		»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	16 15	»
Payrignac (arr.)	6 9	16 23	»
St-Cirq-Madelon	6 18	16 30	»
Grolejac	6 29	16 35	»
Carsac	6 41	16 44	»
SARLAT	6 58	16 55	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	6		»	12 37	17 40				
CAPDENAC. arr.	»	»	»	10 25		»	17 51	21 51				
CAPDENAC. d.	1 24	6 54	10 24	10 49	13 31	18 29	22 4					
FIGEAC	1 57	7 9	10 35	11 4	13 56	18 43	22 16					
Le Pournel	—	7 28	»	11 23	14 32	19 4	»					
Assier	2 47	7 39	»	11 35	14 57	19 15	22 42					
Flaujac (halte)	—	7 48	»	11 44	15 10	19 24	»					
Gramat	3 19	8 4	»	11 59	15 43	19 39	23 2					
Rocamadour	3 34	8 17	»	12 9	16 2	19 49	23 12					
Montvalent	4 7	8 32	»	12 23	16 22	20 3	»					
St-Denis-p.-Martel arr.	4 21	8 43	»	12 33	16 36	20 13	23 33					
St-Denis-p.-Martel dép.	4 57	8 53	»	12 39	16 57	20 23	23 36					
Quatre-Routes	5 10	9 4	»	12 49	17 11	20 33	»					
Turenne	5 28	9 17	»	13 1	17 28	20 43	»					
BRIVE... ar.	6 3	9 39	»	13 23	18 3	21 5	0 10					
PARIS (Orsay) ar.	—	18 58	»	22 7	»	5 30	9 20					

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19 25	21 15	22 5	7 31	10 8	»	»			
Brive... dép.	4 5	8 7	12 36	16 3	18 56	»	»			
Turenne	4 29	8 32	13 3	16 28	19 35	»	»			
Quatre-Routes	4 38	8 43	13 15	16 37	19 49	»	»			
St-Denis-p.-Martel arr.	4 47	8 52	13 23	16 46	20 1	»	»			
St-Denis-p.-Martel dép.	4 53	9 2	13 36	16 52	20 36	»	»			
Montvalent	—	9 15	13 51	17 5	20 59	»	»			
Rocamadour	5 22	9 35	14 14	17 24	21 32	»	»			
Gramat	5 36	9 50	14 31	17 37	21 55	»	»			
Flaujac (halte)	—	10 3	14 44	17 50	»	»	»			
Assier	5 57	10 15	14 59	18 1	22 43	»	»			
Le Pournel	—	10 26	15 9	18 10	22 57	»	»			
FIGEAC	6 23	10 48	15 31	18 31	23 26	»	»			
CAPDENAC arr.	6 33	11 58	15 41	18 41	23 39	»	»			
CAPDENAC d.	6 48	11 30	16 8	18 51	»	»	»			
TOULOUSE	11 13	16 29	21 5	23 7	»	»	»			

De Cahors à Capdenac

(1)

CAHORS	8 15	12 10	16 14	18 50		
Cabessut	8 24	12 21	16 25	19 1		
Arcambal	8 33	12 36	16 35	19 12		
Vers	8 41	12 49	16 43	19 21		
Saint-Géry	8 48	13 12	16 48	19 27		
Conduché	8 59	13 42	17	19 40		
Saint-Cirq-la-Popie	9 5	13 52	17 6	19 46		
St-Martin-Labouval	9 12	14 19	17 14	19 58		
Calvignac	9 18	14 29	17 21	20 5		
Cajarc	9 31	15 13	17 34	20 17		
Montbrun	9 40	15 29	17 44	20 27		
Toirac	9 48	15 50	17 53	20 36		
Lamadeleine	9 59	16 20	18 5	20 48		
CAPDENAC	10 10	16 38	18 17	21		

(1) A lieu les jours de foire à Cahors : les 3 janv., 3 août, 3 nov.; le 1er des autres mois, ainsi que le samedi après le 10 de chaque mois.

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 20	11 10	18 55		»	
Lamadeleine	7 32	11 26	19 7		»	
Toirac	7 43	11 43	19 18		»	
Montbrun	7 51	11 56	19 26		»	
Cajarc	8 2	12 39	19 40		»	
Calvignac	8 12	12 55	19 50		»	
St-Martin-Labouval	8 19	13 19	19 57		»	
Saint-Cirq-la-Popie	8 27	13 31	20 5		»	
Conduché	8 33	13 56	20 11		»	
Saint-Géry	8 47	14 26	20 24		»	
Vers	8 52	14 43	20 29		»	
Arcambal	9 »	15 28	20 37		»	
Cabessut	9 10	15 43	20 48		»	
CAHORS	9 18	15 53	20 56		»	